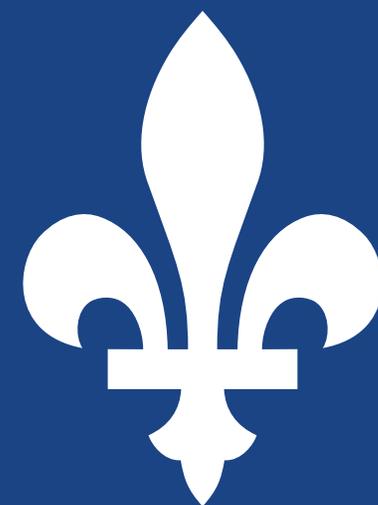




Incontournable Québec

Choisir le secteur
minier du Québec



Québec 

Notes aux lecteurs

L'information présentée dans le rapport est la plus récente disponible au moment de sa rédaction à l'automne 2024. Elle est donnée à titre indicatif et n'a aucune valeur légale.

Il est nécessaire de consulter, notamment, la Loi sur les mines et le Règlement sur les mines pour se conformer au cadre normatif le plus à jour.

- [Modifications législatives](#)
- [Loi sur les mines](#)
- [Règlement sur les mines](#)

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN : 978-2-550-98437-5 (PDF)

ISBN : 978-2-550-98438-2 (Imprimé)

© Gouvernement du Québec, 2024

Mention de source

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) remercie chacune des organisations et des personnes suivantes pour l'utilisation du matériel photographique :

- 5N Plus (p. 22-23).
- Simon Auclair (p. 50);
- Roch Thérout, photographe (p. 16);
- Projet minier Akasaba Ouest, Mines Agnico Eagle Itée (p. 60-61);
- Niobec inc. (p. 14-15);
- Mine Westwood, IAMGOLD Corporation (p. 65);
- Mine Renard, Les Diamants Stornoway (Canada) inc. (p. 40-41);
- Mine Raglan, Glencore Canada Corporation (p. 4-5, 7, 13, 20, 38-39);
- Mathieu Dupuis, photographe;
- Hydro-Québec (p. 34-35);
- Francis Fontaine, MRNF (p. 42, 44, 46, 48, 52, 54);
- Eldorado Gold Québec (p. 36 (bas));
- Mine Canadian Malartic, Mines Agnico Eagle Itée (p. 24, 57, 62);
- Caroline Bujold (p.36 (haut));
- Association minière du Québec.

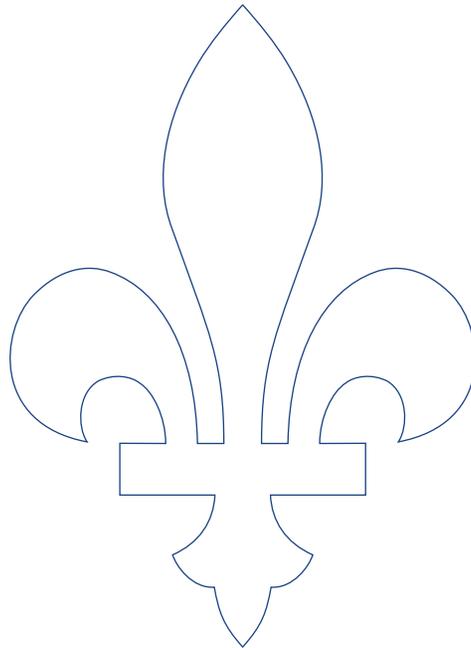


Table des matières

6

**Choisir le secteur minier
du Québec**

8

**Le secteur minier
du Québec en chiffres**

12

**Riche en minéraux
et en occasions d'affaires**

12

150 ans de connaissances
géologiques

13

Congrès Québec
Mines + Énergie

14

**Minéraux critiques et
stratégiques: le Québec
incontournable**

16

Politiques
gouvernementales
visionnaires
et cohérentes

18

**Un partenaire de
vos investissements**

18

Investissement Québec

20

Société du Plan Nord

21

Société de
développement
de la Baie-James

22

Un environnement d'affaires de choix

24

Un cadre juridique stable et prévisible

26

Une fiscalité avantageuse

27

Des outils de gestion d'avant-garde

28

Une volonté d'accélérer les projets

28

Une main-d'œuvre qualifiée

29

Un soutien à la recherche et à l'innovation

32

Un vaste réseau d'infrastructures connecté sur le monde

34

Un leader du développement durable et responsable

34

Une énergie propre et renouvelable

36

L'acceptabilité sociale au cœur des projets

39

Des traités et partenariats avec les nations autochtones

40

Détails des activités minières

42

Fer (y compris le titane et le vanadium)

44

Or (projets miniers de mise en valeur)

46

Or (mines actives et en maintenance)

48

Nickel, cuivre et zinc (y compris des éléments du groupe du platine et le cobalt)

50

Éléments de terres rares incluant le scandium et le niobium

52

Lithium (y compris le tantale)

54

Graphite et phosphate

56

Questions fréquemment posées sur le secteur minier du Québec

60

Pour nous joindre

60

Bureaux du Québec à l'étranger

64

Notes

Choisir le secteur minier du Québec



**Financement
à chaque étape
des projets**



**Ressources
minérales
diversifiées**



**Bases
de données
complètes**



**Énergie propre
et renouvelable**



**Vaste réseau
d'infrastructures**



**Régime fiscal
avantageux**



**Tous les minéraux
nécessaires
à la batterie**



**Écosystème
complet en
R et D**



**Partenaire
durable et
responsable**



**Cadre juridique
stable et
prévisible**



**Expertise de pointe
et main-d'œuvre
qualifiée**



**Partenariats
avec les nations
autochtones**

Le secteur minier du Québec en chiffres

Un marché en pleine effervescence



50 %

du nombre de
projets miniers*
(2019-2024)

* ayant atteint l'étape
de la mise en valeur



80 %

en valeurs
des livraisons
(2019-2022)



271 %

des dépenses
d'exploration et de
mise en valeur de
minéraux critiques
et stratégiques
(2019-2023)

Le Québec a remporté le prix de la « Jurisdiction s'étant le plus améliorée » pour l'année 2022 au concours [Resourcing Tomorrow Outstanding Achievement Awards](#)¹, à Londres.



+ de 20
mines actives*

* Ce nombre exclut les carrières et sablières exploitant des substances minérales de surface.



+ de 40
projets miniers ayant atteint l'étape de la mise en valeur



+ de 800
projets d'exploration minière



5,7 G\$
en investissements miniers privés (2023)



19,8 G\$
valeur des livraisons (2022)

Mines actives et en maintenance

LÉGENDE

MINES ACTIVES



Feldspath



Fer



Lithium



Graphite



Mica



Nickel



Niobium



Or



Sel



Titane

MINES EN MAINTENANCE



Diamant



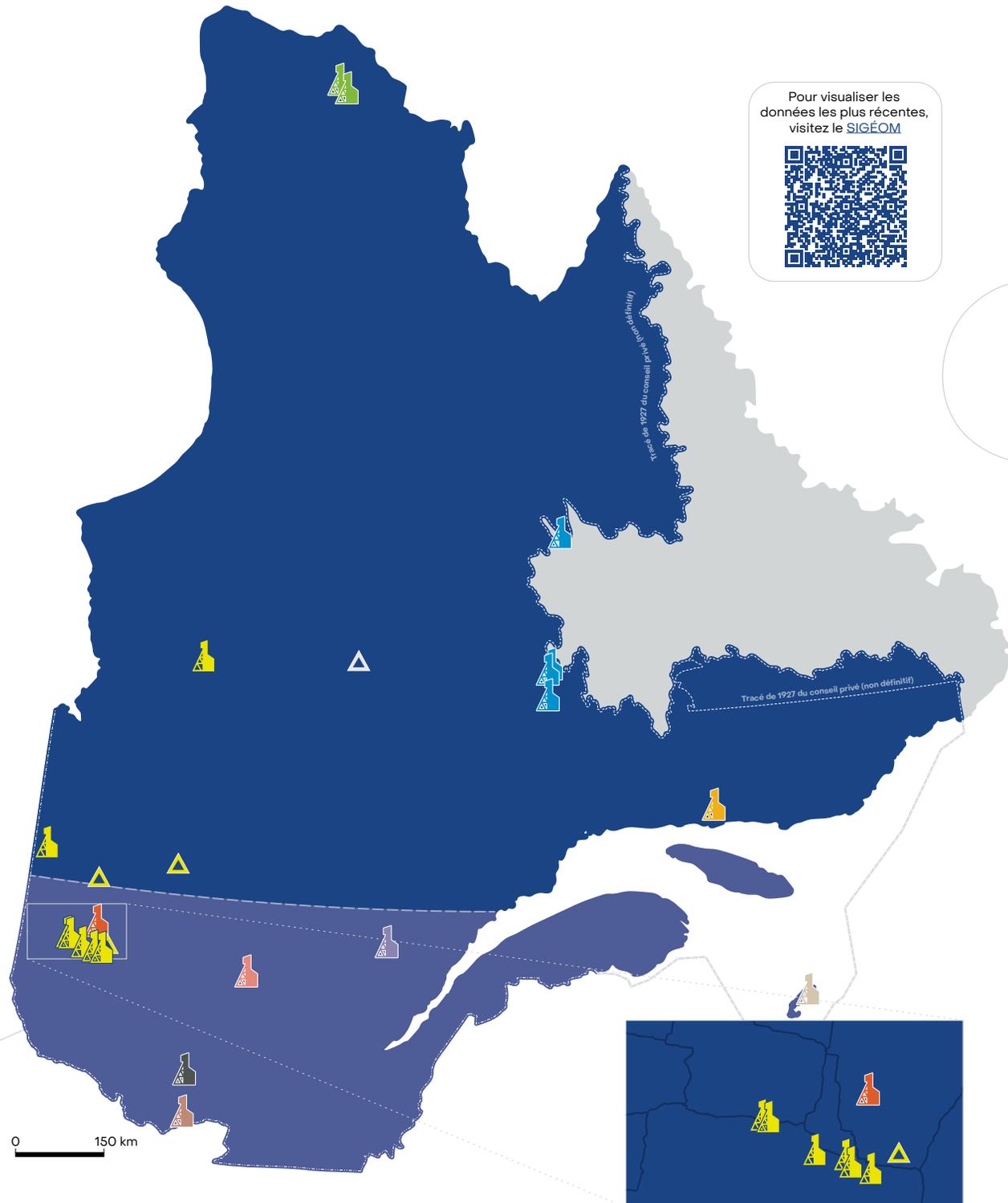
Or



Territoire du Plan Nord

Pour les détails, veuillez consulter les pages 40 à 55 de ce document.

Pour visualiser les données les plus récentes, visitez le [SIGÉOM](#)



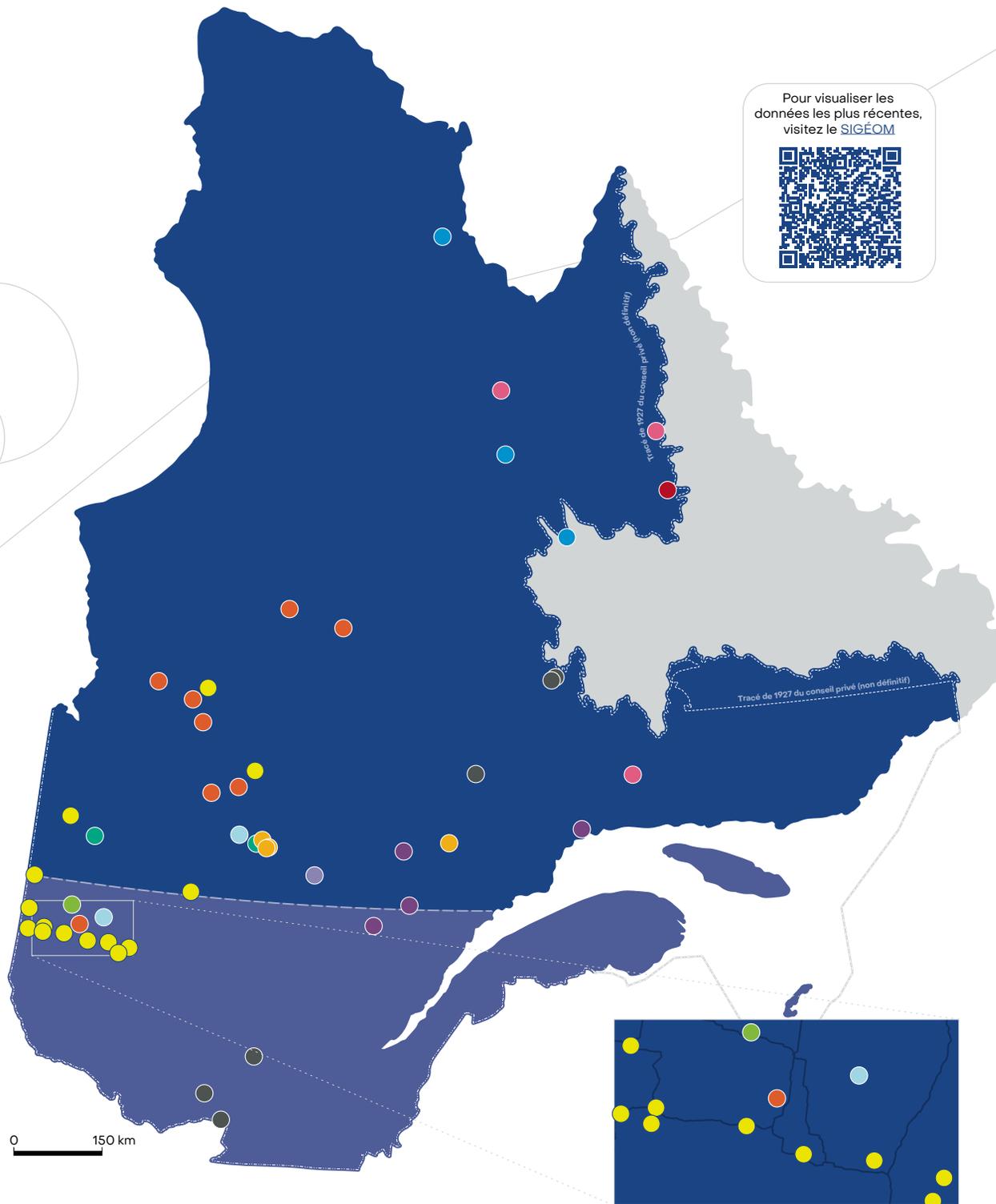
Projets miniers

LÉGENDE

- Cuivre
- Fer
- Graphite
- Lithium
- Nickel
- Niobium
- Or
- Phosphate
- Scandium
- Terres rares
- Titane, vanadium et fer
- Zinc
- Territoire du Plan Nord

Pour les détails, veuillez consulter les pages 40 à 55 de ce document.

Pour visualiser les données les plus récentes, visitez le [SIGÉOM](#)



Riche en minéraux et en occasions d'affaires

150 ANS DE CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES

Le Québec possède un important potentiel minéral dont l'exploitation correspond au cinquième de la production minière canadienne. Les ressources qu'on y exploite sont les plus diversifiées au Canada, avec la production et la valorisation d'une trentaine de substances.

Le Québec offre la production minérale la plus diversifiée au Canada.

Des secteurs en croissance comme les télécommunications, les énergies renouvelables, le domaine biomédical et les véhicules électriques, ainsi que la volonté de décarbonation de l'économie, exercent une forte pression sur l'approvisionnement de ressources qui n'étaient que peu ou pas exploitées dans les pays occidentaux au cours des années passées.

Le Québec contribue à fournir des minéraux critiques et stratégiques, puisqu'il est un producteur de nickel, de niobium, de lithium, de graphite, de cuivre, de zinc, de cobalt et d'éléments du groupe platine et que des projets miniers sont en cours pour le vanadium, les éléments des terres rares, le tantale et le phosphate.

Par sa position géographique, le Québec jouit d'une proximité stratégique avec d'importants bassins de population et des industries d'envergure, en plus d'une facilité d'accès à l'Europe et à l'Asie grâce à ses ports en eau profonde.

Le Québec profite également de la grande collaboration des associations représentant le secteur minier et des relations qu'il construit avec les communautés d'accueil des projets. Celles-ci sont des collaboratrices importantes pour le gouvernement afin de favoriser le développement du secteur minier et son rayonnement, dans le respect des principes du développement durable et des meilleures pratiques reconnues pour favoriser l'acceptabilité sociale.

L'acquisition de nouvelles connaissances géoscientifiques sur l'ensemble du territoire est un élément clé du développement minier au Québec. Dans cette optique, le gouvernement investit en moyenne près de 15 millions de dollars par année dans l'acquisition, le traitement et la diffusion de données géologiques.

Le Québec a mis sur pied la base de données [SIGÉOM](#)² (système d'information géominère du Québec) qui contient de l'information géoscientifique collectée depuis plus d'un siècle par l'industrie minière et par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Un portail Internet doté d'une carte interactive permet d'accéder à la base de données géoscientifiques, considérée comme l'une des plus complètes au monde.

Les zones propices à l'exploration découvertes lors des travaux menés annuellement par le MRNF sont publiées sur Internet par l'entremise du [Bulletin géologique](#)³. Cet outil renouvelle et bonifie le rapport géologique traditionnel en utilisant tous les avantages du Web. Le Bulletin géologique est aussi offert en version anglaise.

Explorer à l'aveuglette ?

Pas au Québec, qui investit en moyenne près de 15 M\$ annuellement pour acquérir, traiter et diffuser ses données géologiques dans SIGÉOM, l'une des banques interactives les plus complètes et accessibles du monde.

En quelques chiffres :

- 370 000 descriptions d'affleurements;
- 87 000 rapports;
- 9 600 descriptions d'indice;
- 280 gîtes.

CONGRÈS QUÉBEC MINES + ÉNERGIE

Depuis plus de 45 ans, le congrès [Québec Mines + Énergie](#)⁴ est le rendez-vous annuel par excellence des acteurs impliqués dans le développement de l'industrie minière québécoise. Il a notamment pour objectif de promouvoir le potentiel minéral du Québec dans une perspective de développement durable et responsable.

Le Québec est l'hôte d'un congrès annuel où convergent des conférenciers de haut calibre depuis plus de 45 ans, confirmant son leadership dans le domaine.



Le congrès aborde l'ensemble des sphères du développement minier, soit les géosciences, l'exploration, l'exploitation, la transformation, l'économie circulaire, l'acceptabilité sociale, les affaires autochtones, le réaménagement et la restauration des sites miniers, ainsi que les plus récentes avancées dans ces domaines. C'est un lieu de rencontres et d'échanges entre les principaux intervenants du monde minier issus du milieu scientifique, économique et industriel, additionné de la recherche et de l'enseignement ainsi que des communautés locales et autochtones. Le MRNF profite de l'occasion pour divulguer les derniers résultats de ses travaux d'acquisition de connaissances géologiques sur le terrain.

Les conférences de haut niveau accordent une place importante à la transition énergétique, un thème indissociable des enjeux du secteur minier.

Une offre de formation liée au domaine minier vient compléter une programmation riche et diversifiée au profit des congressistes.

L'événement se tient annuellement en novembre au Centre des congrès de Québec.



Minéraux critiques et stratégiques : le Québec incontournable

L'évolution rapide de secteurs tels que les nouvelles technologies, les télécommunications, l'aérospatiale, les équipements médicaux, les transports électrifiés, le stockage d'énergie et la production d'énergie renouvelable entraîne une augmentation de la demande en minéraux critiques et stratégiques (MCS). Ces minéraux d'avenir sont essentiels pour plusieurs secteurs-clés de l'économie et représentent des occasions d'affaires à saisir au Québec.

Grâce à son vaste potentiel minéral et à des priorités bien établies dans ses politiques gouvernementales, le Québec dispose déjà d'un bilan qui retient l'attention de promoteurs de grande envergure. Le secteur de Bécancour, entre Montréal et Québec, est d'ailleurs en voie de devenir une « vallée de la batterie » de haut niveau.

Un bilan qui retient l'attention :

- 1^{er} au Canada à lancer un plan pour la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques
- 1^{er} producteur d'oxyde de scandium de haute pureté en Amérique du Nord
- 1^{er} producteur de niobium dans l'hémisphère Nord
- 1^{er} producteur de graphite au Canada
- Près de 50 % des projets de lithium au Canada



POLITIQUES GOUVERNEMENTALES VISIONNAIRES ET COHÉRENTES

Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques

Le Québec s'est doté du [Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 \(PQVMCS\)](#)⁵ afin de favoriser les investissements sur son territoire, et ainsi répondre à la demande croissante pour ces ressources et contribuer activement à la transition énergétique et technologique mondiale.

Le Québec est un partenaire fiable, éthique, responsable et durable pour l'approvisionnement en minéraux critiques et stratégiques. Cette réputation contribue au rayonnement des entreprises qui y établissent leurs projets.

Le PQVMCS est composé de quatre orientations :

1— Accroître les connaissances et l'expertise sur les MCS

Les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques ont été intensifiés pour répertorier des secteurs propices à l'exploration de gîtes de MCS. La création du Réseau de recherche scientifique propre aux MCS a également été réalisée afin de rendre plus efficaces les efforts en recherche et développement pour trouver rapidement des solutions concrètes et accessibles pour l'industrie minière.

2— Mettre en place ou optimiser des filières de façon intégrée en partenariat avec les milieux régionaux et autochtones

Plusieurs mesures sont mises en œuvre pour appuyer des projets structurants et de recherche et développement en exploration, en transformation, en recyclage et en intelligence artificielle afin de mettre en place des chaînes de valeur créatrices de retombées au Québec. Le [Programme de soutien à l'exploration minière pour les minéraux critiques et stratégiques 2021-2024](#)⁶ offre une aide ciblée pour certains projets de MCS réalisés au Québec.

3— Contribuer à la transition vers une économie durable

Pour appuyer l'industrie dans l'intégration de l'économie circulaire aux chaînes de valeur des MCS et dans la valorisation des résidus miniers et industriels, ou encore pour améliorer les procédés, des actions concrètes sont mises en œuvre, comme le [Programme de soutien dédié à la mise à l'échelle des procédés minéralurgiques ou de première transformation pour les MCS](#)⁷.

4— Sensibiliser, accompagner et promouvoir

Des efforts sont déployés pour sensibiliser et informer la population sur la nécessité des MCS dans le quotidien et leur importance, entre autres pour la transition énergétique. Un projet de traçabilité pour les minéraux nécessaires à la fabrication des batteries a ainsi été réalisé pour démontrer le respect des normes en vigueur et des principes d'éthique, de gouvernance et de responsabilité sociale et environnementale sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement d'un produit fait au Québec.

Une allocation a également été créée pour la mise en valeur des MCS dans le régime d'impôt minier au Québec. En 2022, 15 millions de dollars additionnels ont été annoncés pour bonifier le soutien offert aux étapes de pilotage et de démonstration de procédés et de transformation visant à mettre en valeur des MCS.

Toujours à l'avant-garde

Depuis le lancement du PQVMCS, le gouvernement et ses partenaires ont circonscrit les actions les plus structurantes pour le développement des filières de MCS en fonction des avancées technologiques et du contexte mondial. Afin de demeurer à l'avant-garde des dernières tendances pour la seconde phase du [PQVMCS \(2023-2025\)](#)⁵, le gouvernement a proposé une mise à jour des actions qui servent à soutenir le développement des projets miniers de MCS et à relever les défis environnementaux qu'ils pourraient rencontrer.

Le PQVMCS s'inscrit en synergie avec d'autres actions gouvernementales, telles que :

- la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie;
- la Politique de mobilité durable 2030;
- le Plan pour une économie verte 2030.

Stratégie québécoise de développement de la filière batterie

Le Québec a tout ce qu'il faut pour produire la batterie la plus verte d'Amérique du Nord. Le développement de cette filière vise à renforcer la position du Québec en tant que fournisseur mondial de batteries, de l'extraction minière jusqu'à la fabrication des composants clés, en plus de s'intégrer au sein d'une chaîne logistique nord-américaine de recyclage de batteries.

Le Québec détient tous les minéraux et matériaux bruts nécessaires à la production de batteries, notamment le lithium, le nickel, le cobalt et le graphite.

La [Stratégie québécoise de développement de la filière batterie](#)⁸ comporte trois volets :

- 1— Exploiter et transformer les minéraux du territoire québécois pour fabriquer des composants de batterie, comme des anodes et des cathodes;
- 2— Produire des véhicules commerciaux électriques;
- 3— Développer le recyclage des batteries grâce aux technologies québécoises d'avant-garde.

Plan pour une économie verte : une politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques

Le [Plan pour une économie verte 2030 \(PEV\)](#)⁹ du Québec contribuera à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES pour 2030, soit une réduction de 37,5 % par rapport au niveau de 1990, et à l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050. Il renforcera aussi la capacité du Québec à s'adapter aux conséquences des changements climatiques.

Le gouvernement veut faire de la lutte contre les changements climatiques un levier majeur de développement économique et de rayonnement international. Il s'appuiera à cette fin sur l'électrification de l'économie, sur le développement d'autres ressources énergétiques renouvelables ainsi que sur l'émergence de filières économiques d'avenir et créatrices d'emplois de qualité.

Le PEV 2030 propose également des mesures importantes pour la transition énergétique du secteur minier, y compris la bonification de certains programmes permettant de remplacer l'énergie fossile par l'électricité et d'autres énergies renouvelables, la réduction des émissions de GES du secteur industriel ainsi que la recherche et le développement pour la séquestration du carbone.

Un partenaire de vos investissements

Dans un contexte où l'ensemble des intervenants et partenaires du secteur minier travaillent en étroite collaboration, le gouvernement du Québec est en mesure de soutenir activement les promoteurs et les entreprises, par le biais de sociétés d'État et de leurs divisions et filiales:

- Investissement Québec;
- SOQUEM;
- Société du Plan Nord;
- Société de développement de la Baie-James.

Le gouvernement du Québec dispose d'outils financiers sur mesure pour appuyer et accompagner les projets miniers à toutes les étapes de leur développement.

Découvrez pourquoi le Québec est votre partenaire d'affaires incontournable en communiquant avec nos experts (voir la section [Pour nous joindre](#)).

INVESTISSEMENT QUÉBEC

[Investissement Québec](#)¹⁰ est une société d'État ayant pour mission de participer activement au développement économique du Québec, en stimulant l'innovation dans les entreprises, l'entrepreneuriat et le repreneuriat ainsi que la croissance de l'investissement et des exportations. Présente dans toutes les régions administratives du Québec, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toutes tailles au moyen d'investissements et de solutions financières adaptées.

Investissement Québec propose également de l'accompagnement-conseil, notamment sur le plan technologique, un service sur mesure offert par nos spécialistes en innovation.

Investissement Québec est le point d'entrée des entreprises qui souhaitent investir dans les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie. La société d'État accompagne les entreprises tout au long de leurs projets d'exploration, d'exploitation ou de transformation des ressources naturelles ou de leurs projets de production, de stockage, de transport ou de distribution d'énergie. Elle offre toute la gamme des produits financiers tels que des participations dans le capital-actions des entreprises, des débentures et diverses formes de prêts.

**1 200 EXPERTS****+ 30 BUREAUX****19 PAYS****6 VILLES
CANADIENNES**

De plus, Investissement Québec complète le financement privé en favorisant les projets qui ont de bonnes perspectives de rendement et qui sont structurants pour l'économie du Québec.

L'organisation agit aussi comme gestionnaire du fonds Capital ressources naturelles et énergie, doté d'une enveloppe de 1,5 milliard de dollars. Une [politique d'investissement](#)¹¹ précise les grandes orientations qui guident l'analyse des projets, les décisions d'investissement et de désinvestissement ainsi que la gestion du fonds.

[Investissement Québec International](#)¹² accompagne les entreprises qui souhaitent accroître et diversifier leurs ventes de produits et services hors Québec, et contribue à attirer des investissements et des talents étrangers au Québec.

SOQUEM

La [SOQUEM](#)¹³ (Société québécoise d'exploration minière), une filiale d'Investissement Québec, est un acteur de premier plan dans l'exploration minière en territoire québécois. Elle a mis sur l'innovation, la recherche et les minéraux stratégiques.

SOQUEM a pour mission de favoriser l'exploration, la découverte et la mise en valeur des ressources minérales du Québec. Elle a participé et contribué au démarrage de centaines de projets ayant mené à d'importantes découvertes d'or, de diamants, de lithium, de niobium, d'éléments des terres rares et de plusieurs autres substances minérales, ce qui en a fait l'une des entreprises d'exploration les plus prolifiques au Québec. Les découvertes de la SOQUEM ont mené à la mise en production de plusieurs mines, dont trois sont toujours en activité, et contribué à créer plus de 1 000 emplois au Québec.



1,5 G\$

Le fonds Capital ressources naturelles et énergie permet au gouvernement du Québec de prendre des participations dans des entreprises développant des projets structurants notamment dans le secteur minier.

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

Le territoire nordique, qui s'étend au nord du 49° parallèle, représente 72% de la superficie du Québec et recèle du lithium, du vanadium, du nickel, du cobalt, du graphite, des éléments des terres rares, des éléments du groupe du platine, du zinc, du fer, de l'ilménite, de l'or, du cuivre, du phosphate et du diamant.

Dotée d'une fine connaissance des enjeux nordiques, la Société du Plan Nord joue le rôle de facilitateur dans la recherche et le déploiement de solutions adaptées aux spécificités de ce territoire, qui recèle un riche potentiel minéral.

La [Société du Plan Nord](#)¹⁴ est une société d'État ayant pour mission de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire nordique québécois, qui s'étend au nord du 49^e parallèle, en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que le secteur privé. La Société joue un rôle majeur dans l'accompagnement des communautés, des entreprises et des organismes qui mènent des projets sur le territoire. Elle est également l'instance clé du déploiement du [Plan d'action nordique 2023-2028](#)¹⁵ du gouvernement du Québec. Ainsi, grâce aux efforts de tous les partenaires, des investissements totaux de 2,56 milliards de dollars sont prévus d'ici le 31 mars 2028 pour le développement durable du territoire.

De plus, la Société travaille à faciliter l'accès au territoire, que ce soit par voie terrestre, maritime ou aérienne (voir la section [Un vaste réseau d'infrastructures](#), p. 32). Elle priorise aussi l'amélioration des infrastructures de télécommunications, notamment pour favoriser le virage vers la transformation numérique (mine 4.0). Enfin, elle s'intéresse au recrutement et au développement des compétences de la main-d'œuvre locale, y compris la main-d'œuvre autochtone, et contribue à mettre en place les conditions gagnantes pour permettre aux populations d'habiter pleinement leur territoire nordique.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

La [Société de développement de la Baie-James](#) (SDBJ)¹⁶ a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, sur le territoire de la région de la Baie-James. Elle peut notamment susciter des projets visant ces fins, soutenir leur réalisation et y participer. De plus, elle favorise la concertation avec les autres partenaires sur le territoire. Elle intervient dans le développement économique et la gestion des infrastructures routières et aéroportuaires en facilitant la réalisation de projets d'affaires dans la région et en les soutenant (voir la section [Un vaste réseau d'infrastructures](#), p. 32).

Fonds d'investissement

La SDBJ soutient le développement économique de la région de la Baie-James par la réalisation d'investissements¹⁷, notamment pour des projets d'affaires structurants et rentables dans les divers secteurs économiques.

La SDBJ et l'Administration régionale Baie-James ont uni leurs efforts en 2023 pour former NQ Investissement minier (NQIM), un fonds d'investissement spécialisé dans le financement de sociétés minières.

NQIM a pour mission de favoriser le développement, la mise en valeur et l'exploitation des ressources minérales du Nord-du-Québec dans une perspective de développement durable et responsable.

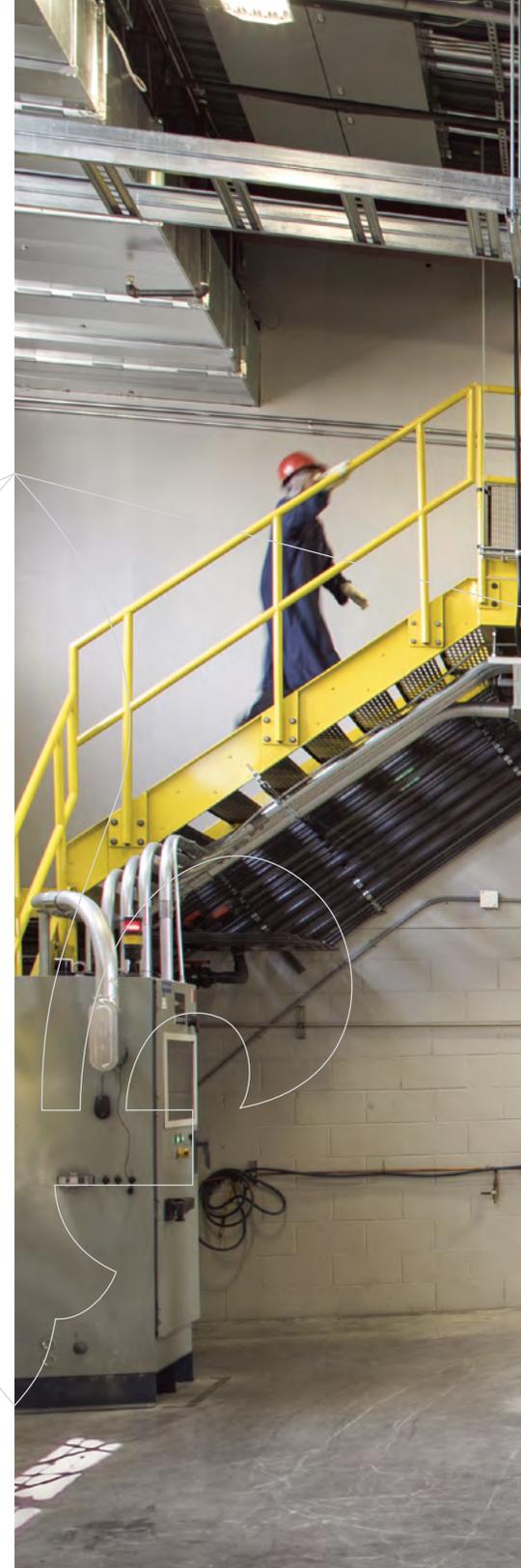
Il vise trois objectifs, soit :

- de promouvoir le potentiel minier du Nord-du-Québec afin d'augmenter le nombre de sociétés d'exploration minière responsable œuvrant sur le territoire du Nord-du-Québec ;
- d'augmenter les investissements totaux réalisés en exploration minière sur le territoire du Nord-du-Québec ;
- d'encourager les bonnes pratiques en matière de développement durable.

Un environnement d'affaires de choix

Le gouvernement du Québec favorise la réalisation des projets de développement économique et les investissements en maintenant un environnement d'affaires des plus attractifs et des plus compétitifs pour les investisseurs étrangers, lequel repose sur :

- un cadre juridique stable et prévisible;
- un régime fiscal avantageux;
- des outils de gestion à l'avant-garde;
- une volonté d'accélérer les projets grâce à un accompagnement personnalisé;
- une main-d'œuvre qualifiée;
- un soutien à la recherche et à l'innovation;
- un vaste réseau d'infrastructures.





! DANGER
Espace clos
Entrée interdite

FIL
H



Le gouvernement du Québec déploie d'importants efforts pour contrer le fardeau administratif des entreprises.

L'objectif : leur simplifier la vie et leur permettre d'innover et d'investir davantage.

UN CADRE JURIDIQUE STABLE ET PRÉVISIBLE

Le document [Cadre normatif s'appliquant au domaine minier](#)¹⁸ répertorie l'ensemble des lois et des règlements qui encadrent le développement minier.

L'industrie minière est notamment assujettie à la [Loi sur les mines](#) (RLRQ, c. M-13.1)¹⁹, à la [Loi sur l'impôt minier](#) (RLRQ, c. I-0.4)²⁰, à la [Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière](#) (RLRQ, c. M-11.5)²¹ et à la [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2)²² et ses règlements.

Les substances minérales du territoire québécois, sauf celles de la couche arable, appartiennent à l'État québécois, à quelques exceptions près. Toute personne peut obtenir un droit exclusif d'exploration (anciennement appelé un « claim ») sur un terrain qu'elle désigne sur carte, pourvu que sa demande soit conforme à la Loi sur les mines et qu'elle respecte les conditions prévues par règlement²³.

Les lois et les règlements du Québec peuvent être consultés gratuitement sur le site Web de [Légis Québec](#)²⁴.

Loi sur les mines

La Loi sur les mines a pour objectif premier de favoriser la prospection, l'exploration et l'exploitation minières dans une perspective

de développement durable et d'économie circulaire. Elle vise à susciter le dialogue avec les communautés, à maximiser les retombées économiques et à privilégier les activités de transformation au Québec. Elle participe à la protection de l'environnement et assure la prise en compte des autres possibilités d'utilisation du territoire et une plus grande transparence en vue de faire preuve d'exemplarité en développant et en mettant en œuvre les meilleures pratiques en matière d'[acceptabilité sociale](#)²⁵, entre autres par :

- un chapitre consacré aux communautés autochtones, lequel prévoit l'élaboration d'une [Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier](#)²⁶. Cette politique clarifie les rôles et les responsabilités des différents intervenants;
- une autorisation pour la réalisation de travaux d'exploration « à impacts » (ATI), pour laquelle est prévue l'obligation de consulter les milieux locaux et les communautés autochtones avant qu'elle ne soit délivrée;
- l'approbation d'un plan de réaménagement et de restauration préalablement à la délivrance du bail minier. Afin d'outiller les personnes concernées par la rédaction du contenu technique d'un tel plan et des exigences générales en matière de restauration des sites miniers au Québec, le MRNF a publié le [Guide de préparation du plan de réaménagement et de restauration des sites miniers au Québec](#)^{27 28};
- l'obligation de déposer au MRNF et de maintenir une garantie financière couvrant 100 % des coûts estimés des travaux de réaménagement et de restauration ainsi que du suivi de ceux-ci à l'égard de l'ensemble du site minier dans les deux années suivant la date d'approbation du plan de réaménagement et de restauration.

Le premier versement est exigé avant la conclusion du bail minier;

- la [publication annuelle](#)²⁹ des activités réalisées, de la quantité et de la valeur du minerai extrait, des redevances versées à l'État par les sociétés minières, une caractérisation des résidus miniers issus de l'exploitation, et des informations à l'égard de la transformation au Québec et leur expédition hors Québec (tous les cinq ans), le tout en vue d'assurer une plus grande transparence;
- la soustraction des terres privées à la prospection, à l'exploration et à l'exploitation minières, à l'exception des terres privées faisant l'objet d'un droit minier en vigueur ou d'un avis de désignation sur carte reçu avant le 28 mai 2024, ainsi que la soustraction des périmètres d'urbanisation, avec certaines exceptions et possibilités de levées des soustractions;
- d'autres mesures de protection de portions de territoires pour certains motifs d'intérêt public ou à des fins de priorisation ou de conciliation des usages, ou la délimitation de territoires publics incompatibles avec l'activité minière.

Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière

Issue d'une initiative internationale, la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière oblige les entreprises à déclarer les montants qu'elles versent chaque année aux différents ordres de gouvernement, aux organismes gouverne-

mentaux, aux municipalités, aux communautés autochtones et aux organismes qui exercent des attributions publiques pour l'un d'eux. L'information ainsi obtenue est publique.

L'obligation de déclaration s'applique aux entreprises cotées à l'une des bourses de valeurs canadiennes et ayant leur siège social au Québec, de même qu'aux grandes entreprises, qu'elles soient inscrites ou non à la bourse.

Pour limiter le fardeau administratif des entreprises, la Loi est harmonisée avec la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif, adoptée par le Parlement canadien, et avec les exigences de la Directive sur la transparence de l'Union européenne. Ainsi, le Québec reconnaît les déclarations produites conformément aux exigences d'une autre autorité³⁰ qui équivalent à celles prévues par la Loi. Les entreprises n'ont donc pas à produire de déclarations différentes dans chaque pays où elles sont assujetties.

Loi sur la qualité de l'environnement

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) assure l'application d'un régime d'autorisation environnementale clair, prévisible, optimisé et conforme aux plus hauts standards en matière de protection de l'environnement.

L'approche fondée sur le niveau de risque environnemental est une avenue de choix pour concentrer les efforts sur les projets dont les impacts sur l'environnement sont importants.

Le [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#) (REAFIE)³¹ présente le classement des activités selon leur niveau de risque environnemental.

UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

Loi sur l'impôt minier

Le Québec offre l'un des climats d'affaires les plus propices aux investissements miniers. Le régime fiscal québécois prévoit, en vertu de la Loi sur l'impôt minier, diverses mesures pour soutenir les sociétés dans les différentes phases du cycle minier, notamment :

- le [crédit de droits remboursable pour perte](#)³², mesure unique au Canada :
 - il accorde, entre autres, et sous certaines conditions, un remboursement pouvant atteindre 8 % du montant des frais admissibles pour l'exploration et 16 % du montant des frais admissibles pour l'aménagement et la mise en valeur avant production;
 - depuis mars 2021, pour les exploitants admissibles, il inclut des dépenses relatives à la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques;
- l'[allocation pour consultations auprès des communautés](#)³³ permettant aux sociétés minières de déduire une partie des frais engagés pour la tenue de consultations auprès des communautés dans le cadre de leurs projets miniers;
- l'[allocation pour études environnementales](#)³⁴ permettant aux sociétés minières de déduire une partie des frais engagés pour réaliser les études d'impact environnemental et social de leurs projets.

Le Québec offre aux entreprises étrangères un climat d'affaires des plus propices aux investissements miniers et un régime fiscal qui se compare avantageusement à celui de ses partenaires commerciaux. Consultez la brochure [La fiscalité au Québec : des mesures favorables à l'investissement \(2023\)](#)³⁵ pour en savoir plus.

La Loi permet également de stimuler l'exploration et l'exploitation minière, entre autres sur le territoire nordique québécois, par :

- l'[allocation pour exploration](#)³⁶ permettant de majorer de 25 % les frais d'exploration engagés sur le territoire nordique québécois qui n'ont pas donné droit au crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources;
- l'[allocation additionnelle pour une mine située dans le Nord québécois](#)³⁷ ayant pour objectif de prendre en compte les coûts élevés liés à l'entrée en production d'une mine située sur le territoire nordique québécois.

De plus, le régime d'impôt minier favorise le traitement et la transformation des substances minérales extraites. À titre d'exemple, l'acquisition d'éléments d'actif utilisés dans le traitement du minerai donne droit à une [allocation pour traitement](#)³⁸, calculée selon un pourcentage du coût des biens, en fonction de la nature de l'activité de traitement. Ce pourcentage est l'un des plus avantageux au Canada.

Loi sur les impôts

L'objectif du gouvernement du Québec est que le régime fiscal applicable aux entreprises québécoises se compare avantageusement à celui de ses partenaires commerciaux. Le Québec offre aux entreprises des conditions favorisant l'investissement et l'innovation. À titre d'exemple, le régime d'impôts des sociétés comporte ces mesures :

- un [congé fiscal pour grands projets d'investissement](#)³⁹, ciblant notamment le secteur de l'extraction de minéraux critiques et stratégiques, qui offre un incitatif pouvant atteindre jusqu'à 25 % du total des dépenses d'investissements admissibles, selon le lieu de réalisation du projet au Québec. D'une durée de 10 ans, ce congé permet à une entreprise qui réalise un projet d'investissement d'au moins 100 millions de dollars de bénéficier, à certaines conditions, d'un congé d'impôt sur le revenu et de congé de cotisation de l'employeur au Fonds des services de santé;
- un crédit d'impôt relatif à l'investissement et à l'innovation pour l'acquisition, entre autres, de matériel de fabrication ou de transformation et de biens utilisés pour la fonte, l'affinage ou l'hydrométallurgie de minerais, autres que l'or et l'argent, avec une bonification des taux applicables à partir du 1^{er} janvier 2024⁴⁰;
- un incitatif à l'investissement accéléré permettant, sous certaines conditions, de bonifier le montant de déduction pour amortissement à l'égard de certains biens;
- divers incitatifs, notamment des crédits d'impôt remboursables afin d'encourager les activités de recherche scientifique et le développement expérimental.

Les régimes d'imposition des sociétés et des particuliers comportent des mesures incitatives visant à encourager l'exploration minière:

- le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources minières ou autres⁴¹, qui donne droit à un remboursement pouvant atteindre 38,75 % des frais d'exploration admissibles engagés au Québec par une société admissible;
- le régime des actions accréditives, en vertu duquel les particuliers peuvent déduire jusqu'à 120 % du coût de leur investissement.

DES OUTILS DE GESTION D'AVANT-GARDE

Au Québec, la gestion des titres miniers accordés par l'État est informatisée et accessible dans Internet par l'entremise de l'application GESTIM⁴². Ce système fiable offre un accès en tout temps, en temps réel, aux données actualisées du Registre des droits miniers, réels et immobiliers du Québec. Doté d'une carte interactive intégrée, GESTIM offre également une grande prévisibilité en permettant la visualisation des titres miniers actifs, des contraintes à l'activité minière et des ententes autochtones. Son volet transactionnel en ligne, dans un environnement sécurisé, permet l'acquisition, par désignation sur carte, de droits exclusifs d'exploration ainsi que leur renouvellement, en plus de la déclaration des travaux statutaires.

Le système d'Octroi de droits miniers (ODM) sert d'entrepôt aux données du Registre des droits miniers, réels et immobiliers du Québec. Son registraire électronique traite et octroie automatiquement près de 68 % de droits exclusifs d'exploration, permettant ainsi une réduction notable des délais de traitement.



UNE VOLONTÉ D'ACCÉLÉRER LES PROJETS

Bureau de coordination des droits

Le gouvernement a mis en place le [Bureau de coordination des droits](#) (BCD)⁴³, qui vise à assurer une meilleure gestion des délais administratifs dans l'attribution des droits et autorisations ainsi qu'à mieux coordonner et à optimiser les processus de délivrance de ces droits et autorisations.

Les travaux du Bureau de coordination des droits visent des processus plus efficaces et des gains sur le plan des délais pour les promoteurs.

L'accompagnement qui leur est offert dans le cadre des tables interministérielles régionales constitue une avancée notable.

Cinq ministères et organismes travaillent de façon concertée à ce projet gouvernemental. Quatre chantiers sont en cours :

- les **tables interministérielles en région** permettent d'offrir aux promoteurs miniers un accompagnement personnalisé et adapté aux réalités régionales en fonction du contexte et de l'évolution de leurs projets;
- l'**optimisation des processus d'attribution des permis** vise trois grands objectifs : éliminer les étapes sans valeur ajoutée, réduire les délais administratifs et augmenter la qualité des services rendus;
- la **création d'un guichet de prestation électronique de services** permettra d'offrir à la clientèle du domaine minier un guichet unique regroupant les services informationnels et transactionnels des droits et autorisations encadrant l'activité minière;
- la **coordination des consultations autochtones** a pour but d'améliorer la coordination gouvernementale entre des ministères émetteurs de droits, d'autorisation ou de permis afin d'éviter la multiplication des démarches de consultations pour un même projet et de favoriser l'établissement et le maintien de relations harmonieuses fondées sur le dialogue, la confiance et le respect mutuel entre les ministères concernés et les communautés autochtones.

UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

La qualité de la main-d'œuvre québécoise est reconnue à l'échelle internationale. Le Québec est un producteur minier de longue date qui compte des travailleurs expérimentés et qualifiés dans toutes ses régions ainsi que des fournisseurs spécialisés dans toutes les phases du processus de développement minéral. Selon une [étude](#)⁴⁴ sur les retombées économiques de l'activité minière au Québec, publiée en 2023, plus de 5 295 fournisseurs de biens et de services travaillent pour le secteur minier québécois, dont 73 % sont situés au Québec. L'industrie minière génère près de 35 191 emplois directs et indirects.

Le secteur minier québécois peut annuellement compter sur un bassin de 10 000 nouveaux diplômés provenant de 50 programmes d'études et de formation liés au secteur minier⁴⁵.

Institut national des mines

Plusieurs établissements d'enseignement de haut niveau répondent aux besoins de formation de la main-d'œuvre dans le secteur minier. En 2010 a été créé [l'Institut national des mines](#)⁴⁶ (INMQ), un organisme qui a pour mission de soutenir le gouvernement du Québec dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le domaine minier. L'INMQ a produit plusieurs études pour aider l'industrie minière du Québec à prendre le virage numérique vers la mine intelligente, à savoir les compétences et la formation à dispenser pour une main-d'œuvre apte à répondre aux nouveaux besoins de l'industrie.

UN SOUTIEN À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION

Pour favoriser la compétitivité du secteur minier québécois, le gouvernement du Québec a mis en place [différentes initiatives pour soutenir l'innovation ainsi que la recherche et le développement](#)⁴⁷. Il a d'abord déterminé les priorités de recherche suivantes :

- le développement du secteur minier en milieu nordique;
- l'économie d'énergie et les GES;

- les répercussions du développement minier sur l'environnement et les communautés;
- le développement et l'optimisation des outils géomatiques;
- la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière d'acceptabilité sociale des projets miniers;
- la valorisation des résidus miniers;
- l'adaptation aux changements climatiques;
- les minéraux critiques et stratégiques.

Le Québec bénéficie de la présence de près de 50 organismes de recherche, dont les travaux sont d'intérêt pour le secteur minier :

- **3 centres collégiaux de transfert de technologies**
- **14 centres de recherche privés ou universitaires**
- **27 chaires de recherche liées aux universités québécoises**
- **2 créneaux d'excellence ACCORD**
- **5 laboratoires de recherche**

Le soutien à la recherche prend différentes formes :

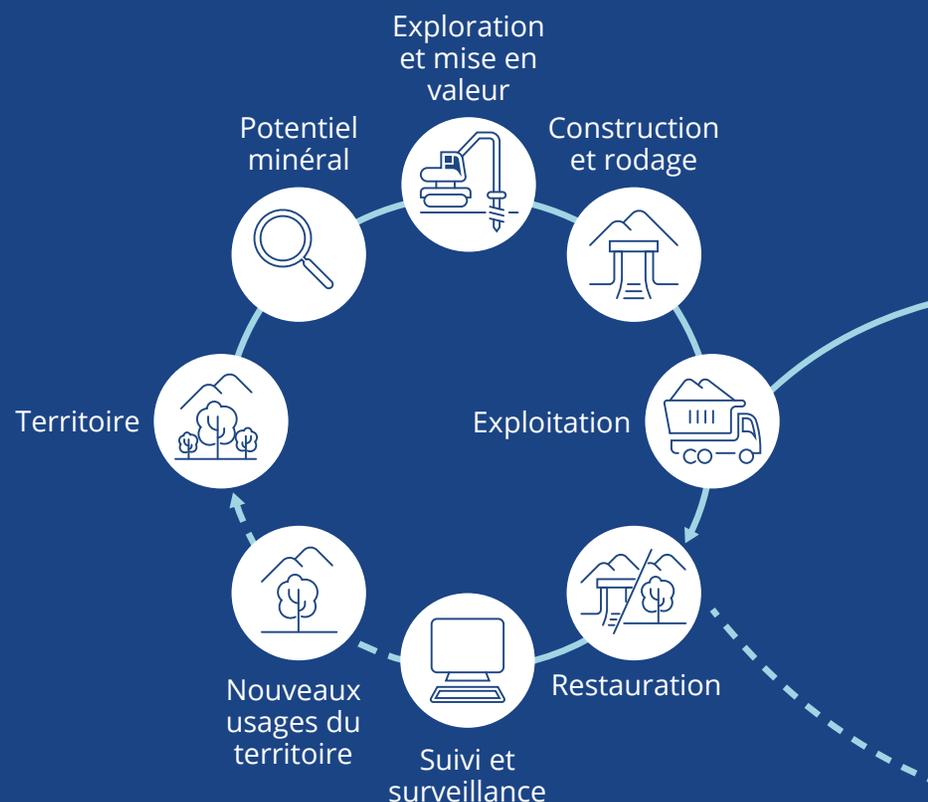
- Le [Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier](#)⁴⁸, mis en place par le Fonds de recherche du Québec — Nature et technologies (FRQNT), s'adresse aux chercheurs des universités et des collèges et a pour but de répondre aux priorités de recherche définies précédemment. Les champs de recherche visés couvrent l'ensemble des domaines d'activité de l'industrie minière ainsi que les MCS. Le Programme est doté d'un budget de 19,85 M\$ (2022-2025). La contribution minimale de l'industrie minière doit s'élever à au moins 10 % du montant de la subvention du FRQNT;
- Le [Programme d'appui à la recherche et à l'innovation dans le domaine minier \(PARIDM\)](#)⁴⁹ contribue au financement de projets de recherche de l'industrie minière réalisés avec des universités et des organismes de recherche reconnus;
- Organismes de recherche : le gouvernement accorde son soutien financier à [CONSOREM](#)⁵⁰, un consortium de recherche sur l'exploration minérale, à [Corem](#)⁵¹, un consortium de recherche sur le traitement et la transformation des minerais, ainsi qu'au [Groupe MISA](#)⁵², un réseau d'experts qui travaille activement au développement d'équipements et de services innovateurs pour l'ensemble des activités minières, de l'exploration à la restauration.

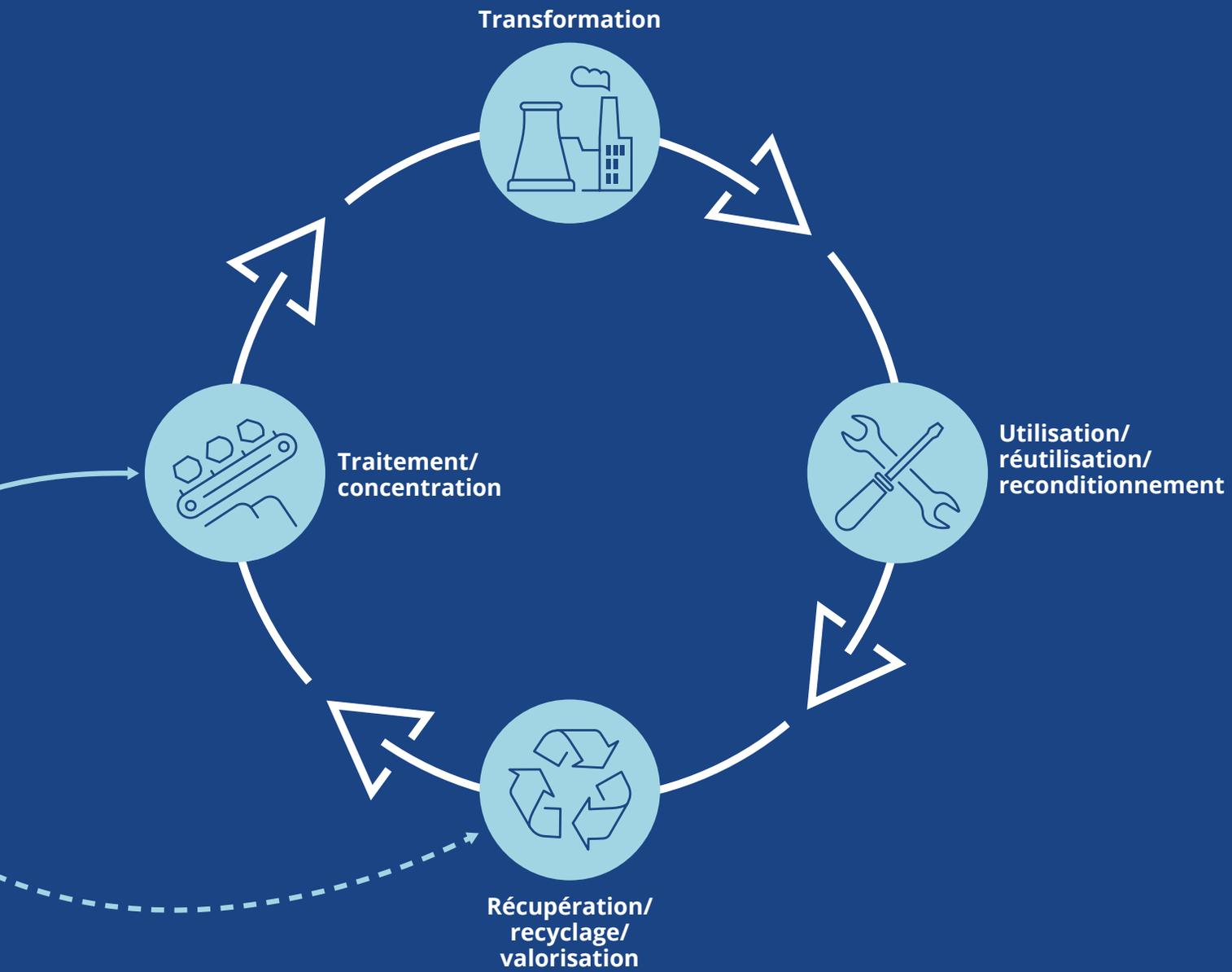
Économie circulaire : Transformer les résidus en richesses

La maximisation de la valorisation des minéraux, des résidus miniers et industriels ainsi que le recyclage des métaux sont soutenus par des programmes en recherche et développement⁵³, dans le but de réduire l'extraction de nouvelles ressources, dans un contexte de demande croissante.

C'est d'ailleurs grâce à la valorisation de résidus que le Québec est devenu le premier producteur d'oxyde de scandium de haute pureté en Amérique du Nord!

Chaîne de valeur type de MCS dans un contexte d'économie circulaire





UN VASTE RÉSEAU D'INFRASTRUCTURES CONNECTÉ SUR LE MONDE

Le territoire québécois est desservi par un vaste réseau d'infrastructures de transport routier, ferroviaire, portuaire et aéroportuaire ainsi que d'électricité, dont la majeure partie est illustrée sur la carte ci-contre.

Elles sont fiables et bien établies, même en régions éloignées des grands centres.

Infrastructures en milieu nordique

La Société de développement de la Baie-James (SDBJ) est responsable de l'entretien d'une grande partie du réseau routier du territoire, soit 2 436 km de routes en 2024. Totalisant 710 km, la route Billy-Diamond (anciennement la route de la Baie-James), principal lien nord-sud de cette région, et le chemin de Chisasibi font partie des actifs de la SDBJ, lesquels sont l'objet d'un important projet de réfection pour maintenir des infrastructures fiables, durables et sécuritaires sur lesquelles pourront compter la population et les entreprises des filières industrielles actives sur le territoire.

La SDBJ est également propriétaire de l'aéroport de La Grande-Rivière et assure la gestion et l'entretien de l'aérodrome de



20 ports commerciaux



82 aéroports régionaux



3 aéroports internationaux



6 278 km de voies ferrées reliant le Canada, les États-Unis et le Mexique



325 000 km de routes



34 000 km de lignes de transport électrique, soit le plus vaste réseau en Amérique du Nord

Matagami pour le compte du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Elle est mandatée par Hydro-Québec pour assurer l'entretien des aérodromes de Nemiscau et de Fontanges. Elle est mandatée par Hydro-Québec pour l'entretien des aérodromes de LG4, de LG3, de Fontange et de Nemiscau.

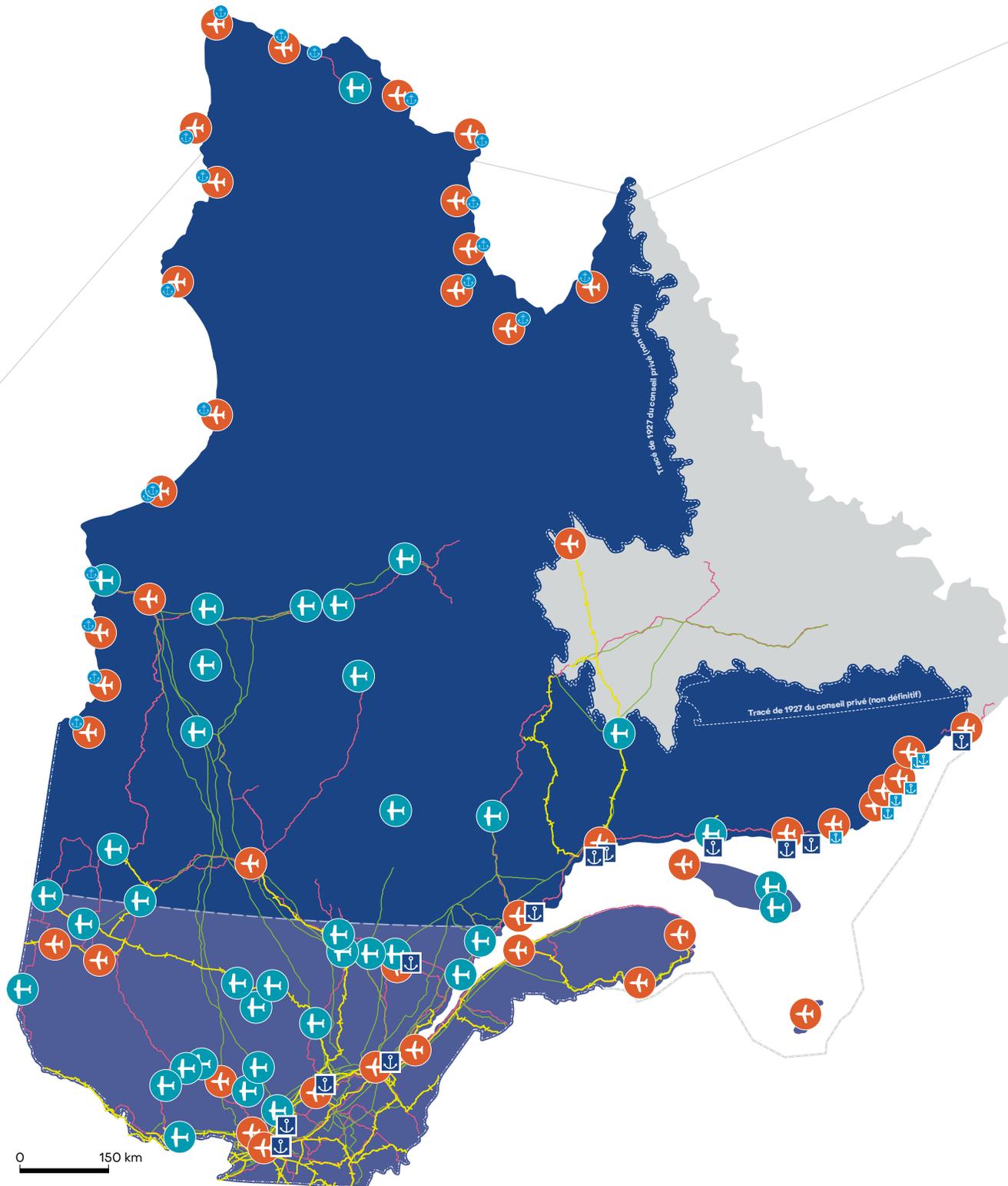
Le Québec est à la portée des marchés américains, européens et asiatiques grâce à une position géographique avantageuse et à un réseau d'infrastructures fiable et bien établi, même en régions éloignées des grands centres.

La SDBJ a aussi conclu un partenariat avec la Ville de Matagami pour l'exploitation de son centre de transbordement. Ce partenariat s'inscrit dans une stratégie qui vise à intégrer le réseau ferroviaire aux infrastructures de transport routier et aéroportuaire du territoire pour compléter les solutions de chaîne logistique de transport.

La Société du Plan Nord soutient le développement des infrastructures de transport et de transbordement de minerai dans l'objectif de maintenir un contexte propice à la mise en valeur des ressources naturelles. La Société participe financièrement à la réfection, à l'amélioration ou au prolongement de routes donnant accès à des secteurs riches en ressources, y compris la route Billy-Diamond, la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont ainsi que la route 138.

Afin d'encourager le développement minier sur le territoire nordique du Québec, la Société peut offrir, à certaines conditions, un soutien financier aux entreprises minières qui réaliseront des travaux majeurs d'aménagement ou de réfection d'infrastructures multiusagers en vue d'exploiter un nouveau site minier.

La Société est aussi l'unique commanditaire de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire à Sept-Îles, dont les infrastructures multiusagers permettent d'offrir des services de transport et de manutention à divers clients potentiels. Deux projets majeurs d'investissements public et privé ont été réalisés afin de moderniser les installations et d'augmenter la capacité totale du site.



LÉGENDE

- Route principale
- Voie ferrée
- Ligne de transport d'énergie
- + Aéroport principal
- + Aérodrome local*
- ⚓ Port commercial*
- 🚢 Port de distribution régionale
- + Port d'accès maritime
- Territoire du Plan Nord

* Les aérodromes locaux et les ports commerciaux du sud-est de la province ne sont pas représentés afin d'améliorer la qualité visuelle de la carte.

Source : Données Québec, Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Date : Automne 2024

0 150 km

Un leader du développement durable et responsable

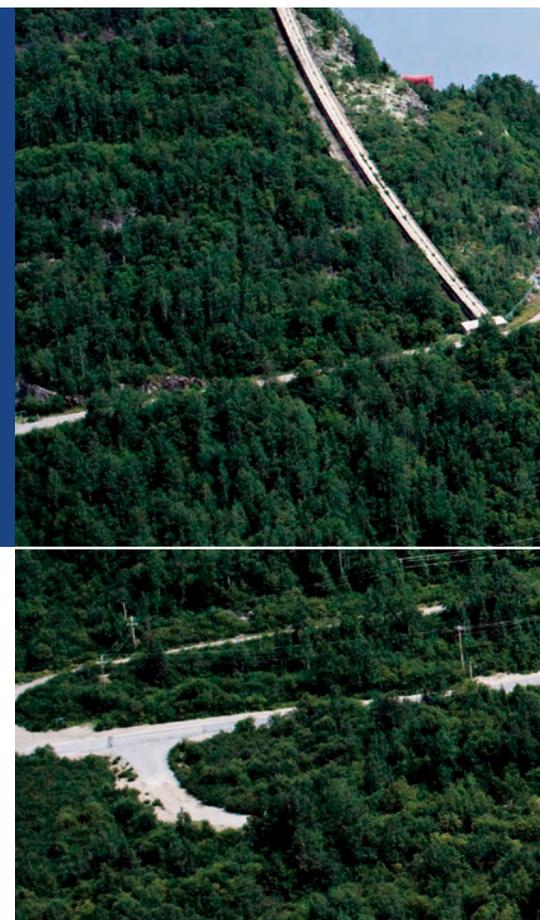
UNE ÉNERGIE PROPRE ET RENOUVELABLE

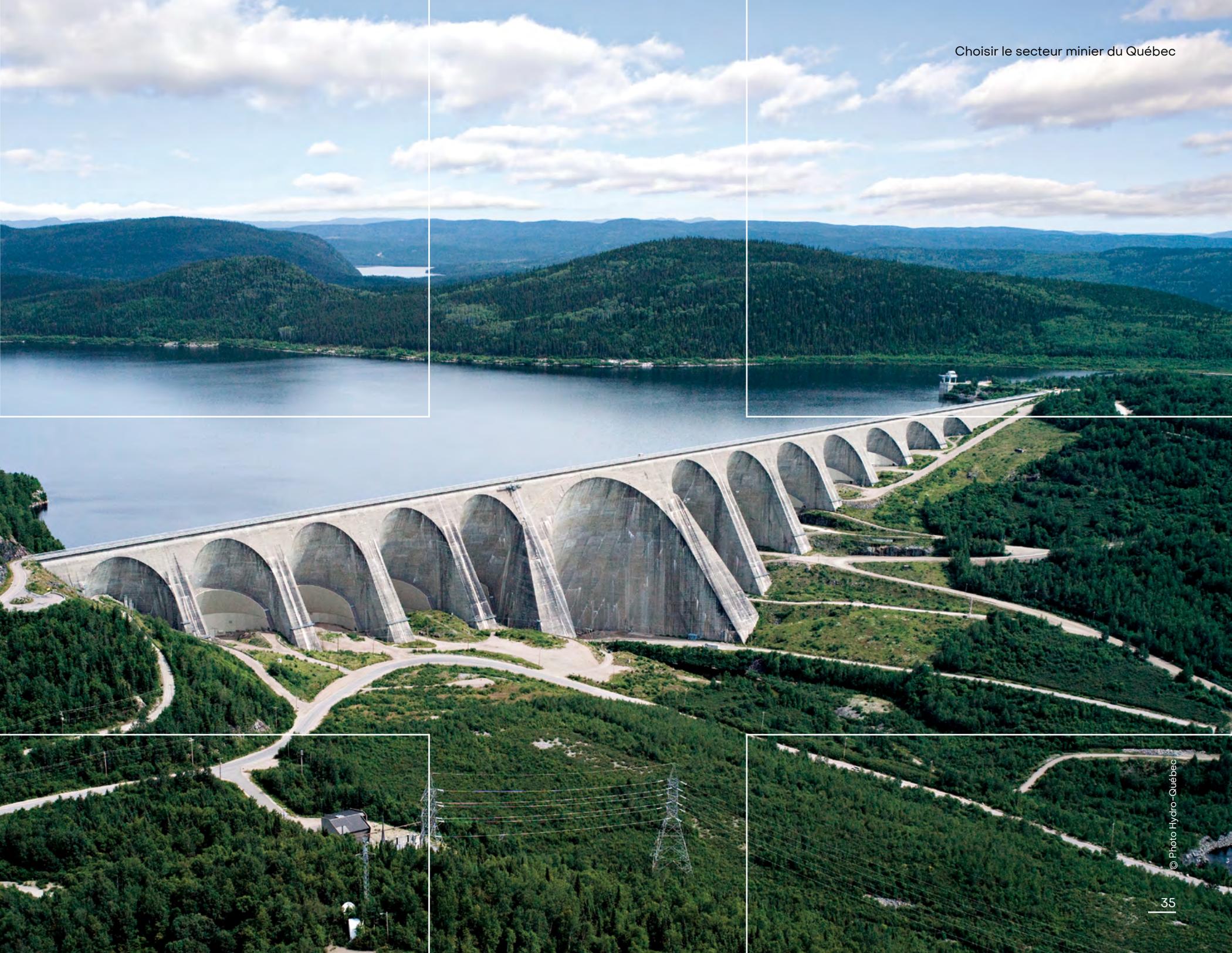
Grâce à [Hydro-Québec](#)⁵⁴, le Québec est un important producteur d'électricité qui provient à 99 % de sources renouvelables.

Les entreprises peuvent bénéficier, en fonction de leur consommation, d'un tarif d'énergie très concurrentiel (voir le document [Comparaison des prix de l'électricité dans les grandes villes nord-américaines](#)⁵⁵).

Le territoire est également doté d'un vaste réseau de distribution de gaz naturel par canalisation qui est interconnecté au réseau nord-américain et qui dessert plusieurs régions du Québec.

Québec se classe parmi les cinq plus grands producteurs au monde d'hydroélectricité, une énergie verte et renouvelable, offerte sur une vaste partie du territoire grâce à un réseau de distribution électrique fiable.





Recherche, développement et innovation

Hydro-Québec est la seule entreprise d'électricité en Amérique du Nord à posséder un centre de recherche aussi important que l'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ)⁵⁶.

L'IREQ est un carrefour de recherche et développement unique au monde. En plus d'appuyer toutes les facettes de ses activités, de la production de l'électricité jusqu'à sa consommation, les recherches d'Hydro-Québec portent, entre autres, sur les matériaux de batteries. Les percées scientifiques, les inventions et les travaux de recherche de l'IREQ rayonnent à l'échelle nationale et internationale et sont un gage de succès. La société d'État a obtenu quelque 800 brevets, publié environ 250 articles scientifiques et octroyé une soixantaine de licences d'utilisation de ses technologies. L'IREQ est un institut de recherche regroupant le Centre de recherche d'Hydro-Québec (CRHQ) et le Centre d'excellence en électrification des transports et en stockage d'énergie (CEETSE). Avec la transition énergétique, les batteries deviendront de plus en plus présentes dans les réseaux. Des experts en systèmes électriques travaillent sur des solutions technologiques parmi les plus avancées du monde pour répondre aux besoins de stockage d'énergie. Elles concernent autant l'alimentation électrique en complémentarité avec des sources d'énergie intermittentes que les applications à petite échelle, comme les piles pour téléphones cellulaires.

Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies

Lancée en 2022, la première [Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies](#)⁵⁷ a pour but de créer un cadre cohérent et un environnement favorable pour accélérer la production, la distribution et l'utilisation de l'hydrogène vert et des bioénergies.

Ces filières d'énergie représentent une solution complémentaire à l'électrification directe dans les usages où cette dernière est difficilement réalisable d'un point de vue technique ou économique, notamment en substitution au diesel pour contribuer à décarboner les activités minières.

Plus concrètement, afin d'accompagner de manière adéquate les acteurs économiques dans leur conversion à l'hydrogène vert et aux bioénergies, le gouvernement du Québec vise à favoriser la mise en place d'écosystèmes énergétiques régionaux.



L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE AU CŒUR DES PROJETS

Le Québec encourage l'établissement d'un climat de collaboration entre, d'une part, les acteurs du secteur minier et, d'autre part, les communautés locales et les communautés autochtones près desquelles se déroule l'activité minière ainsi qu'après de tout autre intervenant qui souhaite s'informer sur les projets. C'est entre autres dans cette optique que le MRNF a développé une expertise en matière d'acceptabilité sociale.

La communication et la transparence sont des pratiques d'affaires québécoises bien ancrées, qui visent à assurer la réussite des projets, au bénéfice non seulement des communautés d'accueil, mais aussi des promoteurs.

Des outils appuyant le développement responsable

Les entreprises minières sont encouragées à intégrer de bonnes pratiques en matière d'acceptabilité sociale dans les phases de planification, de réalisation et de fermeture de leur projet, afin de prendre en compte les préoccupations et les enjeux des communautés d'accueil et des communautés autochtones, que leur projet soit situé près de zones urbanisées ou dans des zones peu habitées.

Le gouvernement du Québec met à la disposition des promoteurs et des acteurs locaux des [guides et des outils](#)⁵⁸ qui leur permettent de mieux comprendre les [facteurs d'influence](#)⁵⁹ de l'[acceptabilité sociale](#)⁶⁰, de mettre en œuvre des démarches de participation publique efficaces pour maintenir un dialogue ouvert avec les communautés et, par conséquent, d'établir une relation de confiance entre les parties. Parmi ceux-ci, on retrouve :

- le [Document d'information à l'intention des promoteurs et introduction générale aux relations avec les communautés autochtones dans le cadre de projets de mise en valeur des ressources naturelles](#)⁶¹, auquel le MRNF a collaboré avec le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit et d'autres ministères. Dans le cadre de la mise en œuvre de la [Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier](#)⁶², le MRNF a entrepris différentes actions dans le but de mieux coordonner les consultations autochtones, de mieux informer les communautés autochtones des projets miniers et de mieux soutenir les promoteurs dans le développement et le maintien de bonnes relations avec ces communautés;

- le [Guide sur l'organisation d'une consultation publique par le promoteur d'un projet minier](#)⁶³, publié par le MRNF, qui décrit la marche à suivre pour organiser une consultation publique dans le cadre de l'application de la Loi sur les mines;
- le [Guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour des projets miniers et d'hydrocarbures](#)⁶⁴, qui contient de l'information pour les exploitants miniers et les personnes appelés à participer à un comité de suivi, tant sur l'aspect des bonnes pratiques que sur les obligations légales découlant de la Loi sur les mines.

Appui de chargés de projet

Le déploiement d'un réseau de chargés de projet couvrant toutes les régions du Québec a grandement amélioré l'accompagnement des promoteurs de projets miniers et des acteurs locaux, lequel est expliqué dans l'[Offre de service en matière d'acceptabilité sociale du MRNF](#)⁶⁵. Les chargés de projet ont pour mission d'accompagner les promoteurs, les acteurs locaux et autochtones ainsi que tout autre organisme ou personne qui le souhaite, notamment par le partage d'information sur les bonnes pratiques en matière d'acceptabilité sociale, sur les processus d'autorisation des projets et sur les différentes possibilités de participation publique offertes.

Une cohabitation harmonieuse avec les municipalités

Les MRC ont la possibilité de délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM). Selon certains critères établis dans l'[Orientation gouvernementale en](#)

[aménagement du territoire relative à l'activité minière \(OGAT-Mines\)](#)⁶⁶, les MRC sont en mesure d'identifier des portions de territoires où les activités qui s'y déroulent seraient compromises par l'activité minière. Pour assurer la cohabitation des différents usages sur le territoire, la MRC devra, au cours du processus, consulter sa population locale, les communautés autochtones et les titulaires de droits miniers visés par son projet pour en évaluer la pertinence. Ce pouvoir permet aux municipalités de participer au processus minier et permet également de prévoir des mesures de réduction des répercussions de l'activité minière sur les autres utilisations du territoire, notamment en ciblant les limitations quant à l'implantation d'usages jugés délicats à proximité des sites miniers. Ce processus de délimitation s'insère ainsi dans une planification stratégique du développement territorial, ce qui offre une meilleure prévisibilité aux communautés quant à l'utilisation de leur territoire et, à l'industrie minière, une meilleure connaissance des zones où ses activités seraient conciliables avec les autres usages.

Afin de favoriser un développement harmonieux de l'activité minière, le gouvernement du Québec a également annoncé, le 13 janvier 2025, la [Feuille de route pour un développement harmonieux et responsable de l'activité minière 2024-2025](#)⁶⁷ qui concilie 14 actions concrètes visant une meilleure prévisibilité de l'activité minière, une connaissance accrue du secteur minier, des retombées pour les communautés locales et autochtones et des pratiques exemplaires en matière de protection de l'environnement.

Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

Dans le cadre de la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PÉEIE\)](#)⁶⁸, divers mécanismes ont été mis sur pied afin de favoriser la participation du public et la prise en compte de ses préoccupations à l'égard des projets susceptibles d'avoir des impacts sur les milieux physique, biologique et humain. La participation du public permet une meilleure détermination des enjeux d'un projet et assure une prise de décision éclairée par le gouvernement. Il est possible d'obtenir de l'information et d'exprimer un point de vue sur un projet lors de la consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, la période d'information publique, l'enquête et l'audience publique, la médiation ou la consultation ciblée.



DES TRAITÉS ET PARTENARIATS AVEC LES NATIONS AUTOCHTONES

Le Québec a déjà conclu deux traités avec trois nations autochtones (les Cris, les Inuit et les Naskapis), couvrant près de 1,1 million de kilomètres carrés, soit plus de 65 % de la superficie du Québec. Sur ce territoire, les droits des Autochtones ont été clarifiés et les processus qui régissent les relations entre les parties ont été définis. Le gouvernement du Québec et le MRNF ont aussi établi, dans des politiques, des directives pour la consultation des autres nations autochtones lorsque des projets sont susceptibles de porter atteinte à leurs droits ancestraux ou issus de traités, que ces derniers soient reconnus ou revendiqués. Ces règles peuvent être remplacées par des ententes avec les communautés autochtones portant sur la consultation dans des domaines précis comme l'entente signée avec la Première Nation d'Abitibiwinni, qui établit un cadre clair pour la consultation et l'accommodement de cette communauté au regard des activités minières ainsi qu'un territoire d'application.

La Grande Alliance

En février 2020, le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Nation crie ont signé la [Grande Alliance](#)⁶⁹, une importante entente de collaboration et de consolidation des liens socioéconomiques pour connecter, développer et protéger le territoire. Cette entente permet de planifier et d'exécuter un programme d'infrastructures sur 30 ans, qui vise à faciliter le transport des personnes et des biens et à augmenter la valeur des ressources naturelles.

Résultat d'une démarche de concertation, le projet envisage, notamment :

- la réalisation d'études de pré faisabilité et de faisabilité en vue d'éventuels projets de développement d'infrastructures essentielles en matière de transport (ferroviaire, routier et maritime), d'énergie (production et distribution d'électricité) et de télécommunications;
- le partage d'infrastructures sur le territoire;
- la formation d'une main-d'œuvre locale;
- la protection à long terme par le biais de mesures de conservation, incluant la création et la gestion d'aires protégées, compte tenu des impératifs en matière de faune et d'environnement, ainsi que la nécessité de coordonner ces mesures avec le développement des infrastructures et des ressources.

Il est prévu que ce plan s'échelonne sur 30 ans afin d'assurer la prévisibilité et la stabilité du développement économique et social du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et du Québec dans son ensemble.

Détails des activités minières

La section suivante présente une vue d'ensemble de l'activité minière au Québec, y compris les mines actives et les projets miniers dans le cadre desquels les promoteurs effectuent divers travaux sur leurs propriétés.

On y traite l'activité liée aux métaux (fer, titane, or, nickel, éléments du groupe du platine, cobalt, cuivre, zinc, niobium, lithium et tantale, terres rares) et à certains non-métaux (graphite et phosphate). Toutefois, les activités minières liées à certains minéraux industriels, à savoir le feldspath, le mica, le sel et la silice, n'y sont pas détaillées.

Pour chaque substance minérale dont il est question dans cette section, un tableau présente les renseignements portant sur les réserves et les ressources minérales des mines et des projets miniers qui ont minimalement franchi l'étape de l'évaluation économique préliminaire.

Pour chaque substance minérale présentée, une carte indique l'emplacement des mines actives et des projets miniers. De plus, chacune des cartes présente les gîtes et parfois les indices répertoriés dans le [SIGÉOM](#)⁷⁰ (Système d'information géominière du Québec).





FER

(Y COMPRIS
LE TITANE ET
LE VANADIUM)



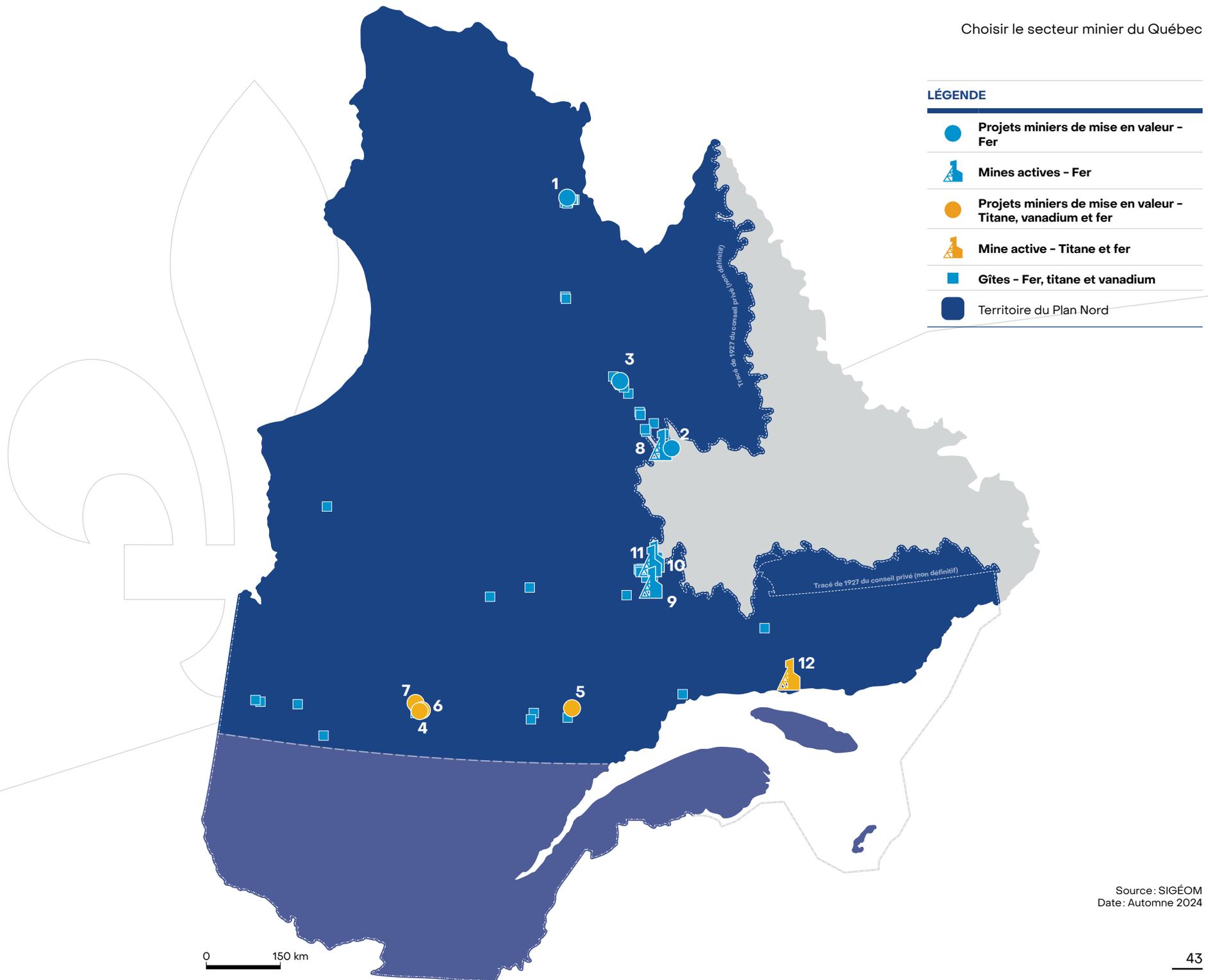
PROJETS MINIERES DE MISE EN VALEUR	SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
1 Hopes Advance (Oceanic Iron Ore Corporation) oceanicironore.com	Fer			1 388,04 Mt 32,11 % Fe	
2 Houston / fosse Malcolm (Labrador Iron Mines Holdings Itée) labradorironmines.ca	Fer			2,60 Mt 62,60 % Fe	
3 Lac Otelnuik (MetalQuest Mining) metalquestmining.com	Fer		4 993,00 Mt 28,69 % Fe	20 640,00 Mt* 29,77 % Fe	
4 BlackRock (Strategic Resources inc.) strategic-res.com	Fer	Titane Vanadium	127,80 Mt 28,10 % Fe 7,71 % TiO ₂ 0,46 % V ₂ O ₅	355,50 Mt* 27,30 % Fe 7,52 % TiO ₂ 0,45 % V ₂ O ₅	
5 La Blache (Temas Resources Corporation) temasresources.com	Titane	Fer Vanadium			
6 Lac Doré Vanadium (VanadiumCorp Resource inc.) vanadiumcorp.com	Fer	Titane Vanadium		214,94 Mt 27,13 % Fe 7,06 % TiO ₂ 0,41 % V ₂ O ₅	
7 Mont Sorcier (Métaux Voyager) voyagermetals.com	Fer	Titane Vanadium		678,50 Mt 25,46 % Fe 1,17 % Ti 0,20 V ₂ O ₅	

MINES ACTIVES	SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
8 DSO (Tata Steel Minerals Canada Itée) tatasteelcanada.com	Fer		Non publiques	Non publiques	2017-2032 1954-1982
9 Fire Lake (ArcelorMittal Exploitation minière Canada S.E.N.C.) mines-infrastructure-arcelormittal.com	Fer		Incluses dans celles de Mont-Wright	Incluses dans celles de Mont-Wright	2006-2035 1977-1981
10 Lac Bloom (Minerai de Fer Québec inc.) mineraiferquebec.com	Fer		690,00 Mt 28,60 % Fe	1 226,00 Mt* 28,70 % Fe	2018-2041 2010-2014
11 Mont-Wright (ArcelorMittal Exploitation minière Canada S.E.N.C.) mines-infrastructure-arcelormittal.com	Fer		1 818,00 Mt 29,13 % Fe	3 093,00 Mt 28,66 % Fe	1974-2045
12 Lac Tio (Rio Tinto Fer et Titane inc.) riotinto.com	Titane	Fer Scandium	151,00 Mt 80,00 % Ti	11,00 Mt 84,90 % Ti	1950-2051

(1) La distinction entre réserves et ressources est définie selon les normes de l'ICM « *Definition Standards on Mineral Resources and Mineral Reserves* ». Mise en garde: les ressources minérales n'ont pas démontré de viabilité sur le plan économique et il n'y a pas de certitude que les ressources seront converties, en tout ou en partie, en réserves.

(2) Mt: million de tonnes métriques; %: pourcentage; g/t: gramme/tonne; c/t: carat/tonne.

(3) Les ressources suivies d'un astérisque (*) incluent les réserves.



OR

(PROJETS MINIERES DE MISE EN VALEUR)



	PROJETS MINIERES DE MISE EN VALEUR	SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
1	Chimo (Ressources Cartier inc.) ressourcescartier.com	Or			7,13 Mt 3,14 g/t Au	1985-1996 1966-1967
2	Croinor Gold (Probe Gold inc.) probegold.com	Or			0,90 Mt 6,45 g/t Au	2003-2005 1996-1997
3	Duparquet (First Mining Gold Corp.) firstmininggolds.com	Or			69,21 Mt 1,52 g/t Au	
4	Eau Claire (Fury Gold Mines Itée) furygoldmines.com	Or			6,39 Mt 5,65 g/t Au	
5	Fenelon (Société minière Wallbridge) wallbridgeminig.com	Or			21,66 Mt 3,40 g/t Au	
6	Granada (Granada Gold Mine inc.) granadagoldmine.com	Or			8,22 Mt 2,05 g/t Au	1993-1996 1930-1935
7	Horne 5 (Ressources Falco Itée) falcores.com	Or	Zinc Cuivre Argent	80,90 Mt 1,44 g/t Au 0,78 % Zn 0,17 % Cu 14,16 g/t Ag	105,64 Mt* 1,44 g/t Au 0,79 % Zn 0,17 % Cu 14,32 g/t Ag	1927-1976
8	Lac Windfall (Groupe minier Windfall (Partenariat))	Or	Argent	12,18 Mt 8,06 g/t Au 4,18 g/t Ag	11,06 Mt 11,40 g/t Au 5,96 g/t Ag	
9	Marban Alliance (Minière O3) miniereo3.com	Or	Argent	56,44 Mt 0,91 g/t Au	67,69 Mt* 1,09 g/t Au	1961-1973
10	Novador (Probe Gold inc.) probegold.com	Or			67,59 Mt 1,63 g/t Au	
11	O'Brien (Ressources minières Radisson inc.) radissonmining.com	Or			1,52 Mt 10,26 g/t Au	1974-1981 1926-1956
12	Troilus (Troilus Gold Corp.) troilusgold.com	Or	Cuivre Argent	380,00 Mt 0,49 g/t Au 0,06 % Cu 1,00 g/t Ag	508,20 Mt 0,57 g/t Au 0,07 % Cu 1,09 g/t Ag	1997-2010
13	Wasamac (Mines Agnico Eagle Itée) agnicoeagle.com	Or			27,85 Mt 2,43 g/t Au	1965-1971
14	Perron (Amex Exploration) amexexploration.com/fr	Or			4,3 Mt 4,3 g/t Au	

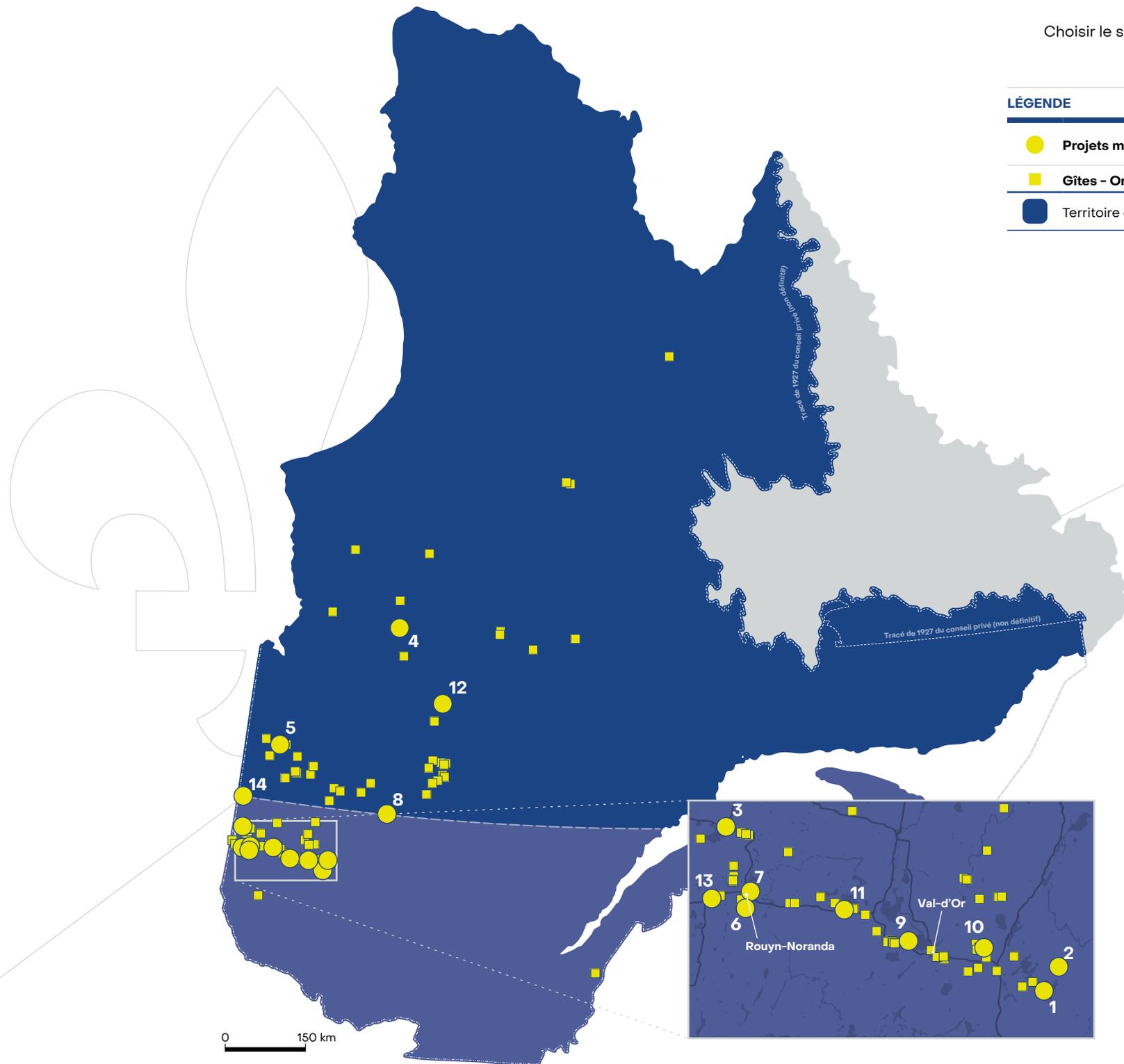
(1) La distinction entre réserves et ressources est définie selon les normes de l'ICM « *Definition Standards on Mineral Resources and Mineral Reserves* ». Mise en garde: les ressources minérales n'ont pas démontré de viabilité sur le plan économique et il n'y a pas de certitude que les ressources seront converties, en tout ou en partie, en réserves.

(2) Mt: million de tonnes métriques; %: pourcentage; g/t: gramme/tonne; c/t: carat/tonne.

(3) Les ressources suivies d'un astérisque (*) incluent les réserves.

LÉGENDE

- Projets miniers de mise en valeur - Or
- Gîtes - Or
- Territoire du Plan Nord



Source: SIGÉOM
Date: Fall 2024

OR

(MINES ACTIVES ET EN MAINTENANCE)



MINES ACTIVES		SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
15	Complexe Canadian Malartic (Mines Agnico Eagle Itée) agnicoeagle.com	Or		Canadian Malartic 90,81 Mt 0,83 g/t Au		2024-2042 2020-2029 2011-2023
				Odyssey 51,445 Mt 3,31 g/t Au	Odyssey 17,36 Mt 1,88 g/t Au	1933-1965 1927-1929
16	Casa Berardi (Hecla Québec) hecla-quebec.com	Or		14,38 Mt 2,74 g/t Au	4,11 Mt 6,39 g/t Au	2007-2027 1988-1997
17	Complexe Goldex (Mines Agnico Eagle Itée) agnicoeagle.com	Or		Goldex 17,67 Mt 1,59 g/t Au	Goldex 31,20 Mt 1,64 g/t Au	2024-2028 2013-2031
				Akasaba Ouest 5,03 Mt 0,89 g/t Au 0,50% Cu	Akasaba Ouest 40,04 Mt 0,70 g/t Au 0,43 % Cu	2008-2011
18	Complexe LaRonde (Mines Agnico Eagle Itée) agnicoeagle.com	Or	Argent Zinc Cuivre	LaRonde 10,91 Mt 6,4 g/t Au 20,04 g/t Ag 0,27% Cu 0,98% Zn	LaRonde 6,42 Mt 3,06 g/t Au 11,98 g/t Ag 0,13 % Cu 0,74% Zn	1988-2036
				LZ5 8,97 Mt 2,2 g/t Au	LZ5 10,59 Mt 2,27 g/t Au	
19	Éléonore (Newmont Corporation) newmont.com	Or		8,90 Mt 5,38 g/t Au	2,80 Mt 4,67 g/t Au	2015-2028
20	Kiena (Mines d'Or Wesdome inc.) wesdome.com	Or		2,06 Mt 11,03 g/t Au	0,52 Mt* 4,84 g/t Au	2022-2030 2006-2013 1981-2002
21	Lamaque (Eldorado Gold Québec) eldoradogoldquebec.com	Or		4,46 Mt 6,12 g/t Au	712 Mt* 8,18 g/t Au	2019-2029
22	Westwood (IAMGOLD Corporation) iamgold.com	Or		5,29 Mt 7,14 g/t Au	8,42 Mt* 8,96 g/t Au	2023- 2019- 2014-2033
MINES EN MAINTENANCE		SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
23	Beaufor (Corporation minière Monarch) monarchmining.com	Or				2002-2019 1996-2001 1939-1942
24	Géant Dormant (Mines Abcourt inc.) abcourt.com	Or				2013-2014 1993-2012 1988-1991
25	Lac Bachelor (Ressources Bonterra inc.) btrgold.com	Or				2013-2019 1982-1989

(1) La distinction entre réserves et ressources est définie selon les normes de l'ICM «*Definition Standards on Mineral Resources and Mineral Reserves*». Mise en garde : les ressources minérales n'ont pas démontré de viabilité sur le plan économique et il n'y a pas de certitude que les ressources seront converties, en tout ou en partie, en réserves.

(2) Mt : million de tonnes métriques; % : pourcentage; g/t : gramme/tonne; c/t : carat/tonne.

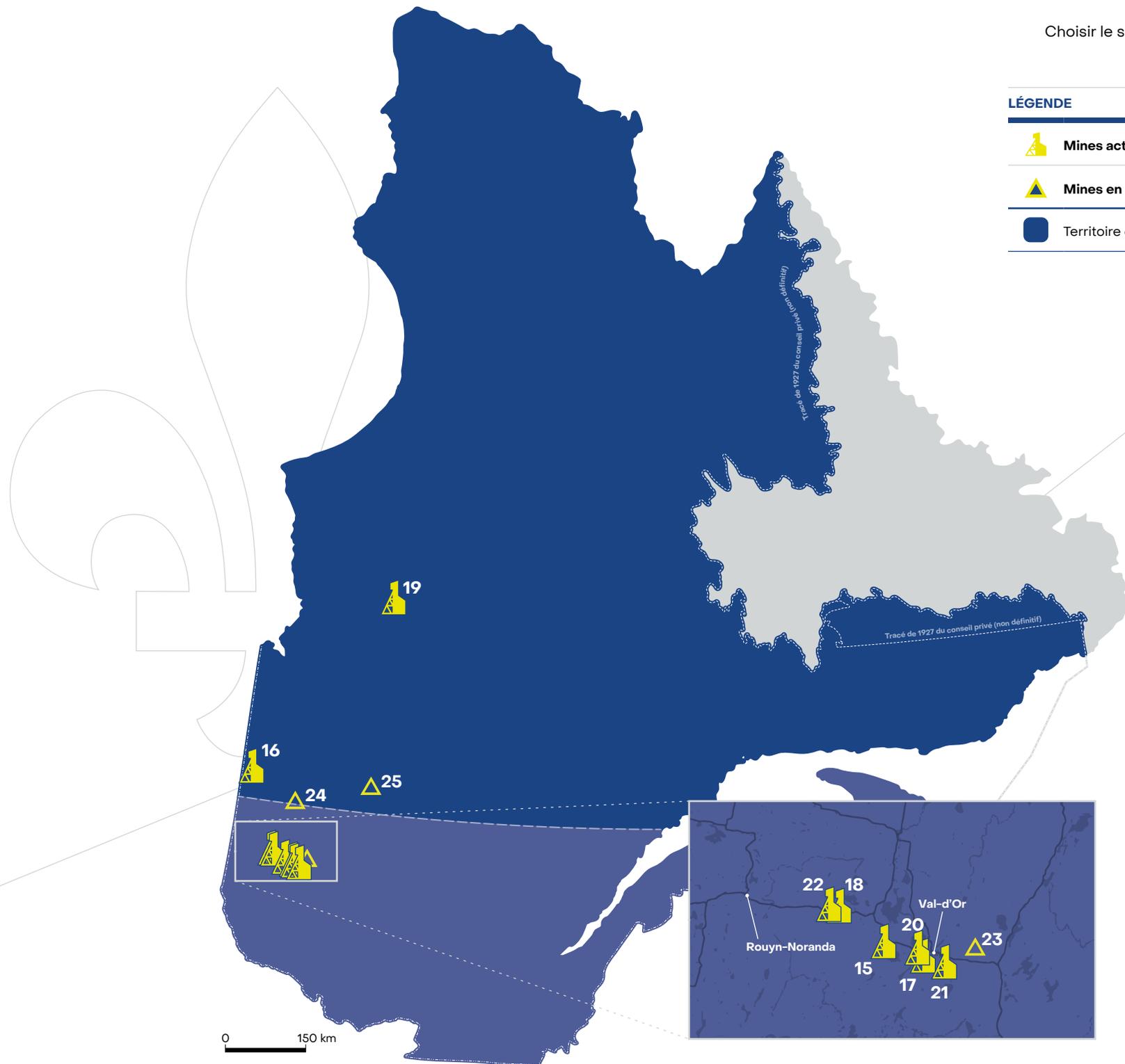
(3) Les ressources suivies d'un astérisque (*) incluent les réserves.

LÉGENDE

 Mines actives - Or

 Mines en maintenance - Or

 Territoire du Plan Nord



Source: SIGÉOM
Date: Automne 2024

NICKEL, CUIVRE ET ZINC

(Y COMPRIS DES
ÉLÉMENTS DU GROUPE
DU PLATINE ET LE COBALT)



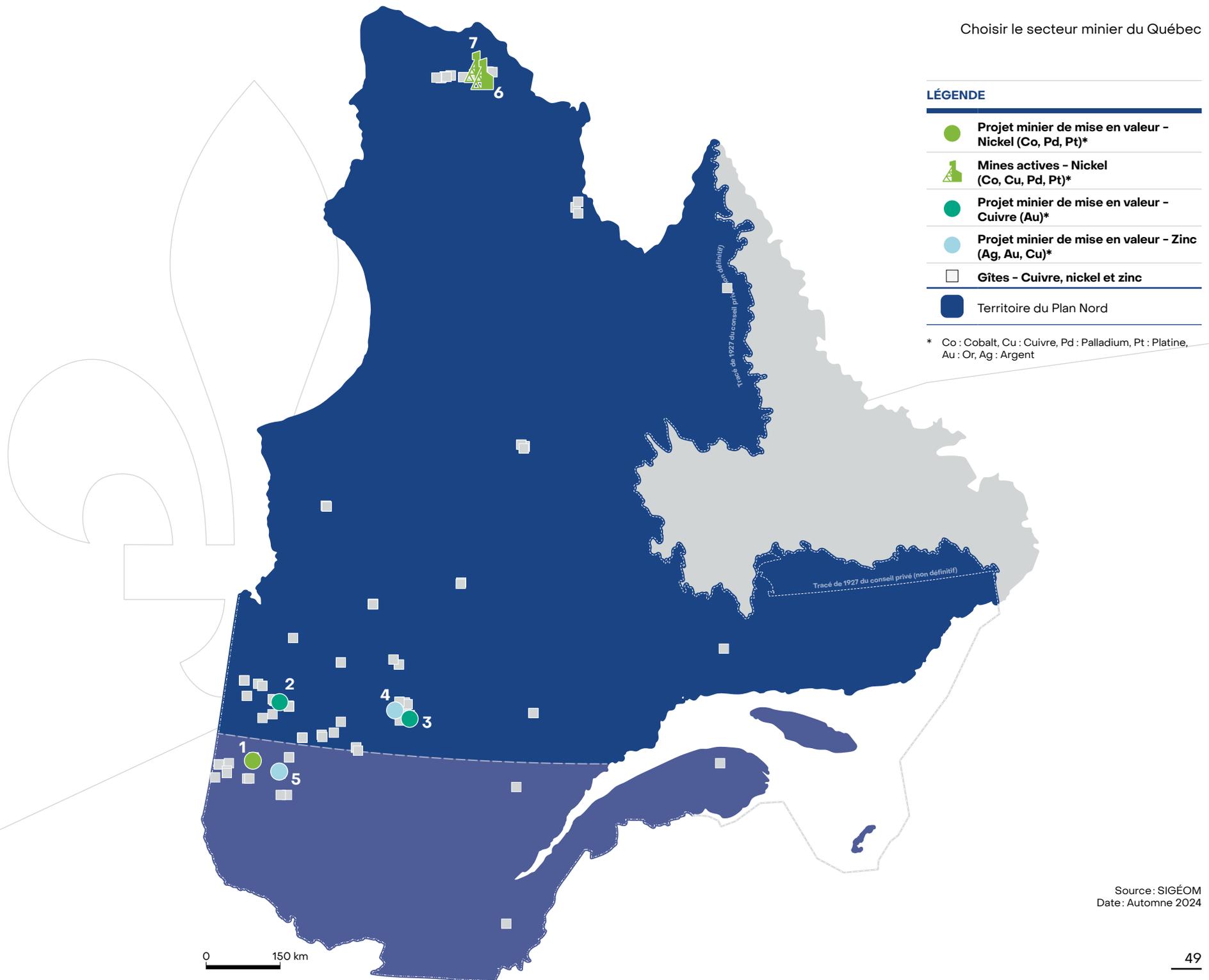
● PROJETS MINIERES DE MISE EN VALEUR		SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
1	Dumont Nickel (Magneto Investments Limited Partnership) dumontnickel.com	Nickel	Cobalt Palladium Platine	1 028,05 Mt 0,27 % Ni 107,27 g/t Co 0,02 g/t Pd 0,01 g/t Pt	1 665,60 Mt 0,26 % Ni 107,34 g/t Co 0,02 g/t Pd 0,01 g/t Pt	
2	Complexe Caber (Nuvau Minerals Corp.) nuvauminerals.com	Cuivre	Zinc Argent Or		3,36 Mt 1,10 % Cu 5,18 % Zn 14,33 g/t Ag 0,16 g/t Au	
3	Complexe Corner Bay (Doré Copper Mining Corp.) dorecopper.com	Cuivre	Or		3,58 Mt 2,52 % Cu 0,57 g/t Au	
4	Lac Scott (Les Ressources Yorbeau inc.) yorbeauresources.com	Zinc	Cuivre Argent Or		3,56 Mt 4,17 % Zn 0,95 % Cu 37,20 g/t Ag 0,22 g/t Au	
5	Abcourt-Barvue (Mines Abcourt inc.) abcourt.com	Zinc	Argent	8,07 Mt 2,83 % Zn 51,79 g/t Ag	8,11 Mt 3,07 % Zn 55,35 g/t Ag	1985-1990 1952-1957

▲ MINES ACTIVES		SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
6	Nunavik Nickel (Canadian Royalties inc.) canadianroyalties.com	Nickel	Cobalt Cuivre Palladium Platine	Non publiques	Non publiques	2014-2030
7	Raglan (Glencore Canada Corporation) glencore.ca	Nickel	Cuivre Cobalt Palladium Platine	15,00 Mt 2,54 % Ni 0,74 % Cu 0,06 % Co 1,79 g/t Pd 0,76 g/t Pt	22,20 Mt* 3,11 % Ni 0,91 % Cu 0,08 % Co 2,60 g/t Pd 1,07 g/t Pt	1997-2040

(1) La distinction entre réserves et ressources est définie selon les normes de l'ICM « *Definition Standards on Mineral Resources and Mineral Reserves* ». Mise en garde : les ressources minérales n'ont pas démontré de viabilité sur le plan économique et il n'y a pas de certitude que les ressources seront converties, en tout ou en partie, en réserves.

(2) Mt : million de tonnes métriques; % : pourcentage; g/t : gramme/tonne; c/t : carat/tonne.

(3) Les ressources suivies d'un astérisque (*) incluent les réserves.



ÉLÉMENTS DE TERRES RARES

(Y COMPRIS LE SCANDIUM ET LE NIOBIUM)

	PROJETS MINIERS DE MISE EN VALEUR	SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
1	Ashram (Corporation de Ressources Commerciales) commerceresources.com	Terres rares totales	Terres rares légères Terres rares lourdes Yttrium Fluorite		74,80 Mt 1,89 % TREO 1,81 % LREO 0,05 % HREO 0,04 % Y ₂ O ₃ 6,6 % CaF ₂	
2	Crater Lake (Scandium Canada Itée) scandium-canada.com	Scandium	Lanthane Néodyme Praséodyme Dysprosium Terbium		11,80 Mt 275,90 g/t Sc ₂ O ₃ 605,50 g/t La ₂ O ₃ 596,90 g/t Nd ₂ O ₃ 160,10 g/t Pr ₂ O ₃ 66,40 g/t Dy ₂ O ₃ 12,00 g/t Tb ₂ O ₃	
3	Kwyjibo (SOQUEM) soquem.qc.ca	Terres rares totales			6,92 Mt 2,72 % TREO	
4	Strange Lake - Zone B (Métaux Torngat Itée) torngatmetals.com	Terres rares totales	Terres rares légères Terres rares lourdes		188,89 Mt 0,93 % TREO 0,57 % LREO 0,37 % HREO	
5	Crevier (Les métaux Niobay inc.) niobaymetals.com	Niobium	Tantale		25,37 Mt 0,19 % Nb ₂ O ₅ 0,02 % Ta ₂ O ₅	

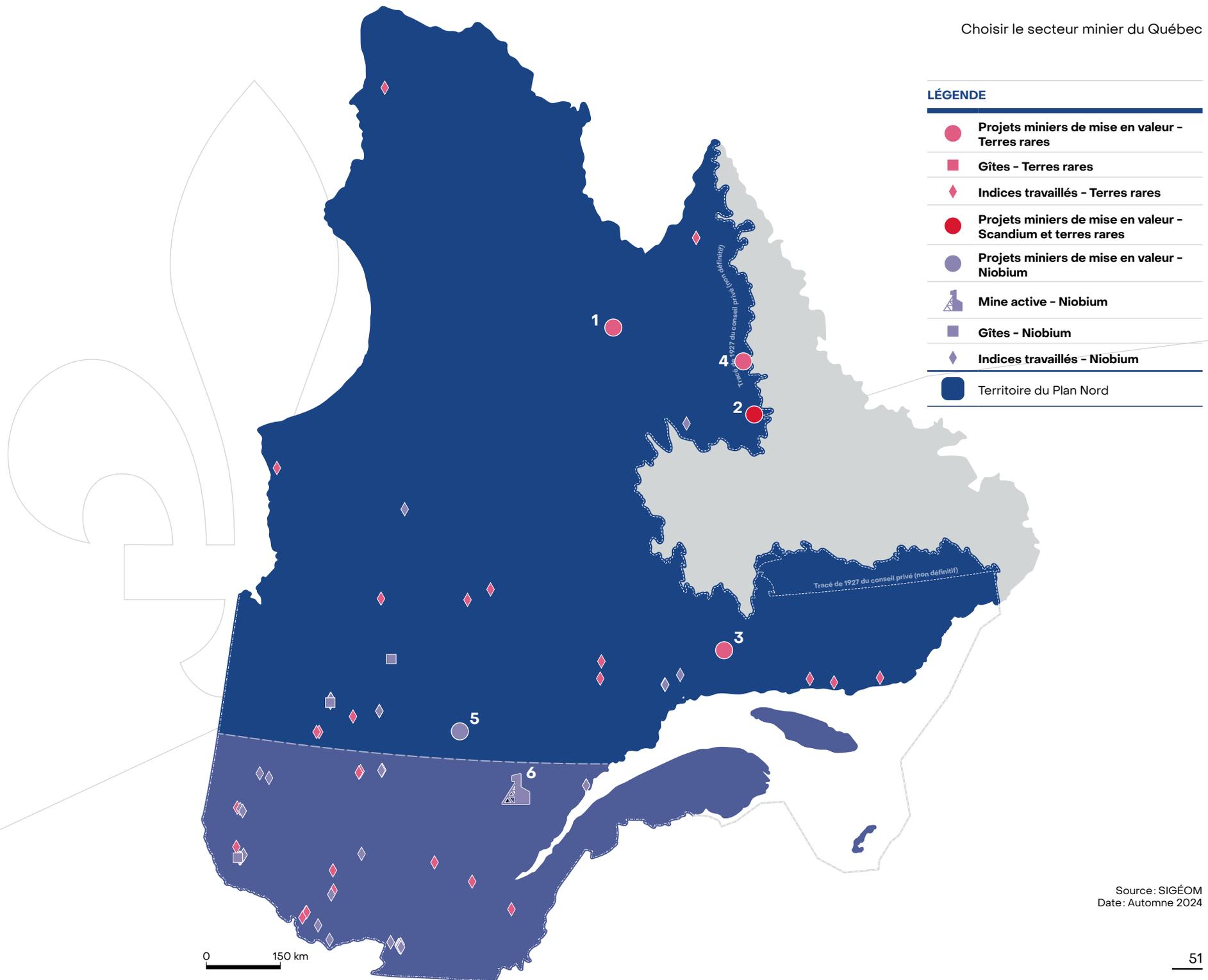
	MINE ACTIVE	SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
6	Niobec (Magris Resources inc.) magrispm.com	Niobium			Non publiques	1976-2045

(1) La distinction entre réserves et ressources est définie selon les normes de l'ICM « *Definition Standards on Mineral Resources and Mineral Reserves* ». Mise en garde : les ressources minérales n'ont pas démontré de viabilité sur le plan économique et il n'y a pas de certitude que les ressources seront converties, en tout ou en partie, en réserves.

(2) Mt : million de tonnes métriques; % : pourcentage; g/t : gramme/tonne; c/t : carat/tonne.

(3) TREO : somme des oxydes de terres rares plus l'oxyde d'yttrium; LREO : somme des oxydes de terres rares légères (La-Sm); HREO : somme des oxydes de terres rares lourdes (Eu-Lu).





LITHIUM

(Y COMPRIS
LE TANTALE)

	PROJETS MINIERES DE MISE EN VALEUR	SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
1	Authier (Sayona Québec inc.) sayona.ca	Lithium			14,14 Mt* 1,01 % Li ₂ O	
2	Galaxy (Arcadium Lithium plc) arcadiumlithium.com	Lithium		37,21 Mt 1,30 % Li ₂ O	40,30 Mt* 1,40 % Li ₂ O	
3	Moblan (Sayona Nord) sayona.ca	Lithium		37,21 Mt 1,30 % Li ₂ O	40,30 Mt* 1,40 % Li ₂ O	
4	Rose Lithium-Tantale (Corporation Lithium Éléments Critiques) cecorp.ca	Lithium	Tantale	26,30 Mt 0,87 % Li ₂ O 138,00 g/t Ta ₂ O ₅	30,56 Mt 0,93 % Li ₂ O 118,00 g/t Ta ₂ O ₅	
5	Sirmac-Dike #5 (Vision Lithium inc.) visionlithium.com	Lithium	Tantale		0,27 Mt 1,38 % Li ₂ O 76,08 g/t Ta ₂ O ₅	
6	Whabouchi (Nemaska Lithium inc.) nemaskalithium.com	Lithium			38,27 Mt 1,46 % Li ₂ O	
7	Adina (Windsome Resources) winsomeresources.com.au	Lithium			61,4 Mt 1,14 % Li ₂ O	
8	Shaakichiuwaanaan (Patriot Battery Metals) patriotbattery.com	Lithium			80,1 Mt 1,44 % Li ₂ O	

	MINE ACTIVE	SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
9	Lithium Amérique du Nord (Sayona Québec inc.) sayonaquebec.com	Lithium			56,22 Mt 1,02 % Li ₂ O	2018-2019 1956-1965

(1) La distinction entre réserves et ressources est définie selon les normes de l'ICM « *Definition Standards on Mineral Resources and Mineral Reserves* ». Mise en garde : les ressources minérales n'ont pas démontré de viabilité sur le plan économique et il n'y a pas de certitude que les ressources seront converties, en tout ou en partie, en réserves.

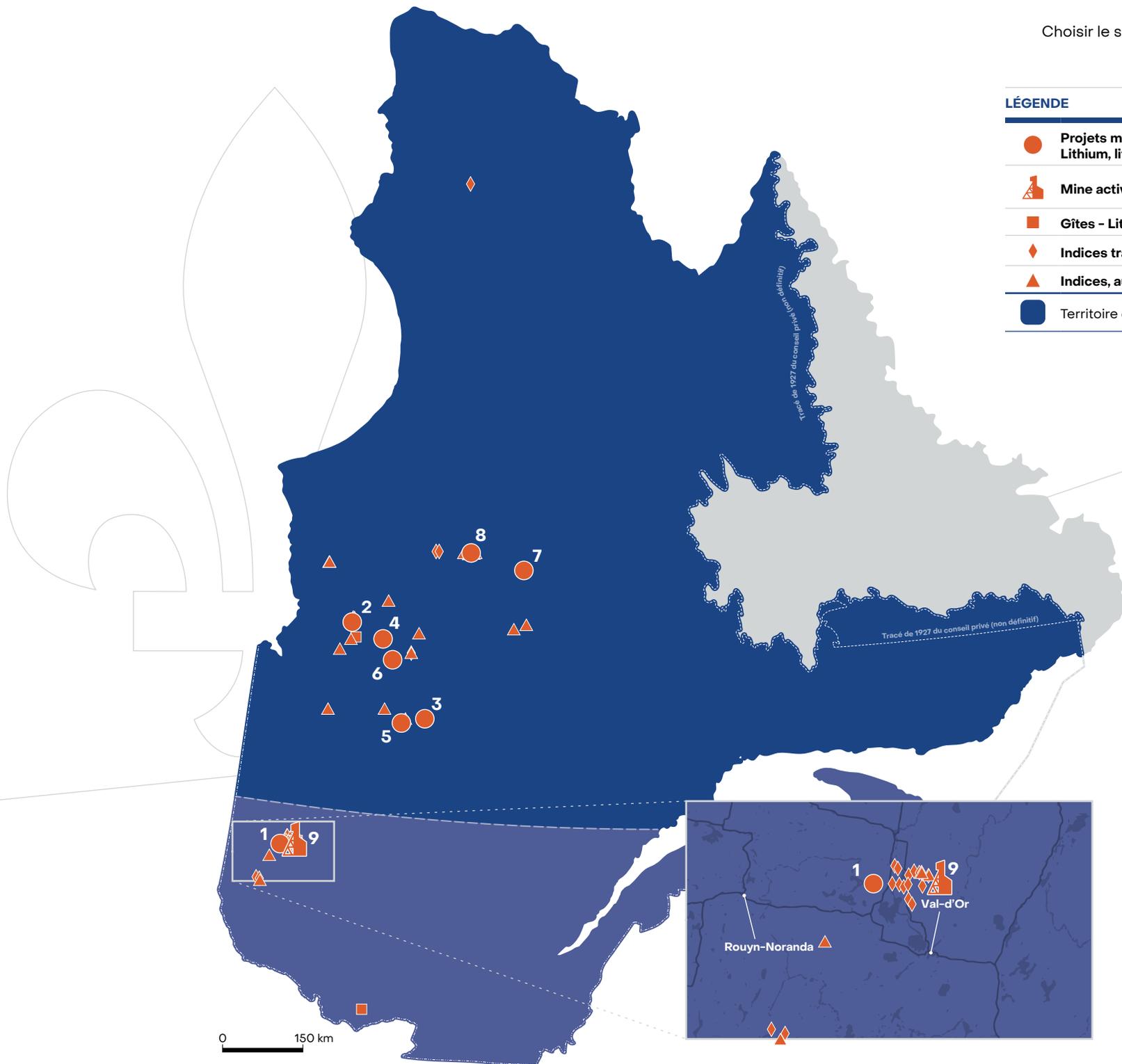
(2) Mt : million de tonnes métriques; % : pourcentage; g/t : gramme/tonne; c/t : carat/tonne.

(3) Les ressources suivies d'un astérisque (*) incluent les réserves.



LÉGENDE

- Projets miniers de mise en valeur - Lithium, lithium et tantale
- 🏭 Mine active - Lithium
- Gîtes - Lithium
- ◆ Indices travaillés - Lithium
- ▲ Indices, aucun travail - Lithium
- Territoire du Plan Nord



Source: SIGÉOM
Date: Automne 2024

GRAPHITE ET PHOSPHATE



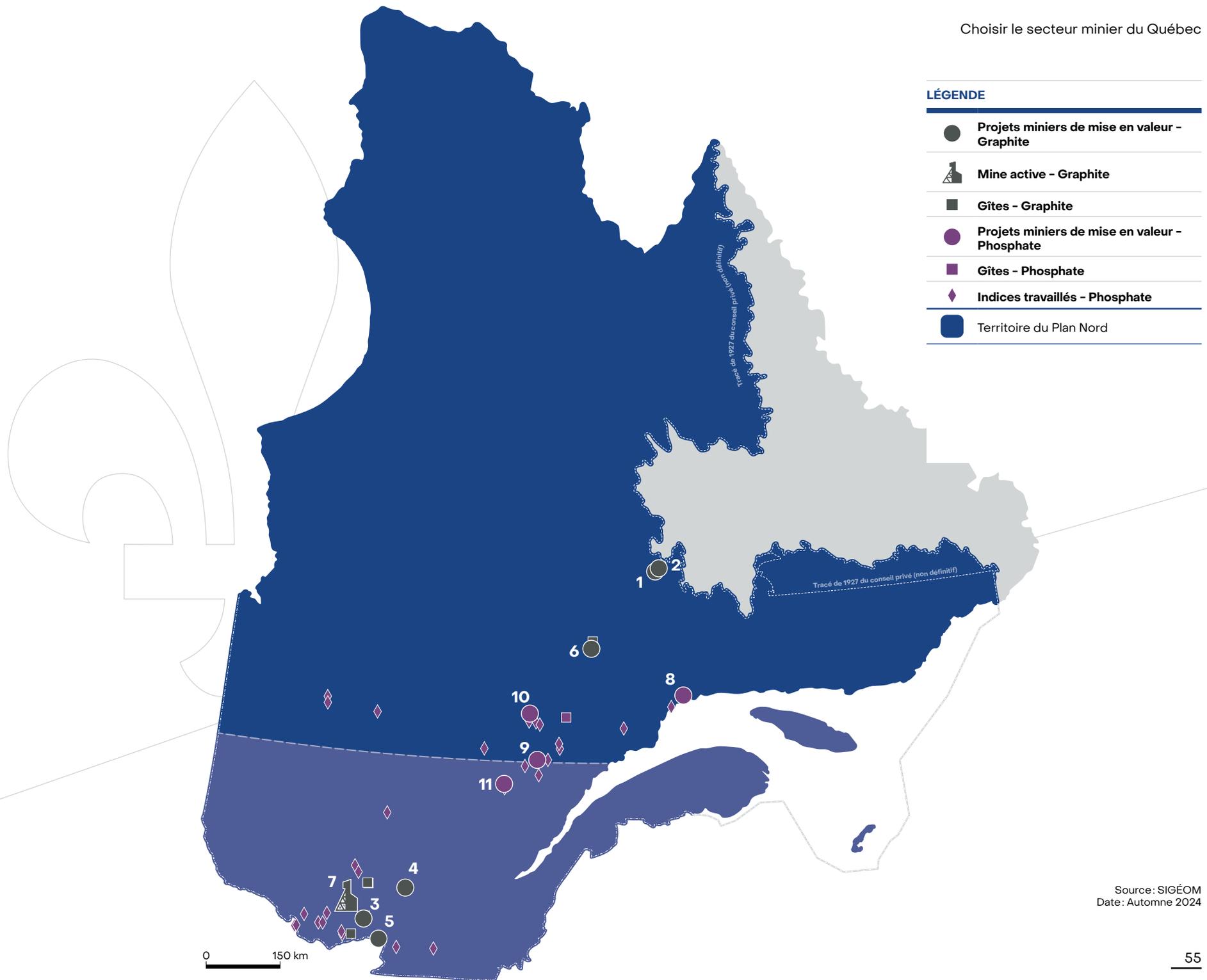
	PROJETS MINIERES DE MISE EN VALEUR	SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
1	Lac Knife (Focus Graphite inc.) focusgraphite.com	Graphite		9,31 Mt 14,97 %	12,00 Mt* 15,34 %	
2	Lac Carheil Graphite (Metals Australia Ltd) metalsaustralia.com.au	Graphite			9,60 Mt 13,10 %	
3	La Loutre Graphite (Métaux Lomiko) lomiko.com	Graphite			64,70 Mt 4,59 %	
4	Matawinie (Nouveau Monde Graphite inc.) NMG.com	Graphite		61,60 Mt 4,23 %	130,30 Mt* 4,26 %	
5	Miller (Canada Carbon inc.) canadacarbon.com	Graphite			2,65 Mt 0,80 %	1845-1900
6	Uatnan (Mason Graphite inc.) masongraphite.com	Graphite			265,64 Mt 17,21 %	
8	Arnaud (Mine Arnaud inc.) minearnaud.com	Phosphate		342,60 Mt 4,30 % P ₂ O ₅	545,49 Mt* 4,00 % P ₂ O ₅	
9	Lac à l'Original (First Phosphate Corp.) FirstPhosphate.com	Phosphate	Fer Titane		15,80 Mt 5,18 % P ₂ O ₅ 23,90 % Fe 4,23 % TiO ₂	
10	Lac à Paul (Ariane Phosphate inc.) arianne-inc.com	Phosphate	Titane	472,09 Mt 6,88 % P ₂ O ₅	702,70 Mt* 7,16 % P ₂ O ₅ 7,71 % TiO ₂	
11	Bégin-Lamarche (First Phosphate Corp.) firstphosphate.com	Phosphate	Fer		41,5 Mt 6,5 % P ₂ O ₅ 10,7 % Fe	

	MINE ACTIVE	SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
7	Lac-des-Îles (Northern Graphite Corporation) northerngraphite.com	Graphite			3,29 Mt 6,40 %	1989-2025

(1) La distinction entre réserves et ressources est définie selon les normes de l'ICM « *Definition Standards on Mineral Resources and Mineral Reserves* ». Mise en garde : les ressources minérales n'ont pas démontré de viabilité sur le plan économique et il n'y a pas de certitude que les ressources seront converties, en tout ou en partie, en réserves.

(2) Mt: million de tonnes métriques; %: pourcentage; g/t: gramme/tonne; c/t: carat/tonne.

(3) Les ressources suivies d'un astérisque (*) incluent les réserves.



Questions fréquemment posées sur le secteur minier du Québec

Quel est le partage des pouvoirs législatifs au Canada en ce qui concerne le secteur minier ?

Le Québec a compétence exclusive pour légiférer relativement à la prospection, l'exploitation, la conservation et la gestion des ressources naturelles sur le territoire québécois, y compris les ressources minérales. La Constitution du Canada prévoit le partage des pouvoirs législatifs entre le parlement fédéral et ceux des provinces, y compris le Québec.

L'environnement constitue une compétence partagée entre le parlement fédéral et le celui du Québec. De plus, toute entreprise établie au Québec est assujettie aux lois fiscales tant fédérales que québécoises.

Quel est le processus réglementaire pour faire approuver un projet minier, depuis l'exploration minière jusqu'à l'ouverture de la mine et sa fermeture ?

En vertu de la **Loi sur les mines**, avant de faire de l'exploration minière, il faut obtenir du MRNF un **droit exclusif d'exploration**, qui accorde à son titulaire un droit exclusif de rechercher des substances minérales du domaine de l'État sur le terrain faisant l'objet du droit. De plus, pour les travaux d'explorations à impacts, notamment ceux effectués avec de la machinerie utilisant la force hydraulique ou avec des explosifs, il faut obtenir du MRNF une [autorisation de travaux à impacts](#)⁷¹ préalable à leur réalisation. Une planification annuelle des travaux d'exploration doit être transmise aux représentants des communautés locales et autochtones concernées, avec la possibilité pour ces représentants d'exiger une séance d'information. S'il s'agit d'un terrain privé sur lequel des activités minières sont permises, le titulaire du droit exclusif d'exploration doit

obtenir l'autorisation écrite du propriétaire au moins 30 jours avant d'y accéder et d'y effectuer des travaux d'exploration.

Certains travaux d'exploration, selon la nature de l'activité ou de la localisation, peuvent nécessiter d'autres autorisations ou permis en vertu notamment de la **Loi sur les mines**, de la **Loi sur la qualité de l'environnement**, de la **Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier** ou de la **Loi sur la conservation et la mise en valeur de la Faune**.

La Loi sur les mines permet au ministre d'imposer au titulaire de droit exclusif d'exploration, au moment où il le juge opportun, des conditions et obligations pour un motif d'intérêt public, notamment pour éviter ou limiter les répercussions sur les communautés locales et autochtones, ou pour permettre la priorisation ou la conciliation des utilisations et de la protection du territoire.

Le titulaire du droit exclusif d'exploration doit obtenir un **bail minier** en vertu de la Loi sur les mines pour pouvoir exploiter des substances minérales autres que les substances minérales de surface. La demande de bail doit notamment être accompagnée d'une étude

de faisabilité du projet ainsi que d'une étude d'opportunité économique et de marché abondant notamment l'économie circulaire et la transformation au Québec, dont une version préliminaire doit avoir été transmise avec l'étude d'impact au MELCCFP. S'il y a lieu, une autorisation ou un bail délivré en vertu de la Loi sur les terres du domaine de l'État peut également être nécessaire à toutes les fins d'utilisation, à toutes les occupations permanentes, à tous les aménagements ou à toutes les constructions en dehors du bail minier. Ces autorisations ou ces droits sont accordés à la suite d'une **demande d'utilisation du territoire public**.

Préalablement à la demande de bail minier, la société minière doit déposer au MRNF un **plan de réaménagement et de restauration**. Le MRNF rend ce plan public et l'inscrit sur le registre public des droits miniers, réels et immobiliers. Le bail minier ne peut être conclu avant que le plan de réaménagement et de restauration minière ait été approuvé conformément à la Loi sur les mines, et que l'autorisation prévue par l'article 31.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement n'ait été délivrée. La Loi sur les mines permet au ministre d'assortir le bail minier, au moment de sa conclusion, à des conditions ou obligations pour permettre la priorisation ou la conciliation des utilisations et la protection du territoire, pour tous motifs d'intérêt public, notamment pour éviter ou limiter les répercussions sur les communautés locales et autochtones, ainsi que pour maximiser les retombées économiques au Québec.

Par ailleurs, une **garantie financière** est exigée relativement au réaménagement et à la restauration du site. Elle correspond au coût estimé pour l'accomplissement des travaux prévus dans le plan de réaménagement et de restauration ainsi que pour le suivi de ceux-ci.

Cette garantie doit être fournie en trois versements, soit un premier versement de 50 % dans les 90 jours de l'approbation du plan et avant la conclusion du bail minier, et deux versements subséquents de 25 % chacun lors des deux premières dates anniversaires de l'approbation du plan. Certains travaux d'exploration nécessitent aussi le dépôt d'une garantie financière au MRNF.

Toute nouvelle mine est assujettie à une évaluation environnementale encadrée par la Loi sur la qualité de l'environnement. Il en est de même pour certains projets d'agrandissement de mines ou d'augmentation de la production.

Dans les 30 jours de la délivrance du bail minier, le locataire doit constituer un **comité de suivi**, dont le mandat est déterminé par règlement, pour favoriser la participation de la communauté locale à l'ensemble du projet.

À la **cessation** de ses activités d'exploitation, l'exploitant pourrait être tenu d'obtenir une ou plusieurs autorisations du MELCCFP pour effectuer les travaux de restauration. La garantie financière est retournée ou remboursée en deux temps : 1) la partie de la garantie correspondant aux travaux de réaménagement et de restauration, à la suite de la diffusion d'une déclaration de satisfaction du ministre des Ressources naturelles et des Forêts; et 2) le reste de la garantie, au terme de l'obligation de suivi des travaux prévus par le plan de réaménagement et de restauration.

Le Québec a publié un [document](#)¹⁹ qui répertorie les principaux permis, baux et autorisations nécessaires au développement d'une mine au Québec.



Les droits des investisseurs étrangers sont-ils les mêmes que les droits des investisseurs canadiens ?

Au Québec et au Canada, tout investisseur est traité équitablement en fonction du cadre légal et réglementaire applicable. Il existe toutefois certaines règles en matière de prise de contrôle de sociétés canadiennes par des [intérêts étrangers](#)⁷².

Une société minière doit-elle embaucher des travailleurs d'une région donnée ou d'un syndicat particulier ? Peut-elle faire venir ses propres travailleurs ?

Le gouvernement du Québec encourage les sociétés à employer des travailleurs québécois qui viennent des communautés avoisinantes. Le Québec possède une main-d'œuvre qualifiée dans le domaine minier et celle-ci se trouve principalement dans les régions minières.

Toutefois, une entreprise établie au Québec peut employer des travailleurs de partout au Canada. Il est possible de faire venir des travailleurs de l'extérieur du Canada pour les postes en pénurie de main-d'œuvre, si l'entreprise peine à recruter des [Canadiens](#)⁷³.

Le Québec a-t-il des normes pour assurer la sécurité des travailleurs du secteur minier ?

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) est l'organisme chargé de l'administration du régime de santé et de sécurité du travail. Elle est responsable, notamment, de l'application du [Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines](#)⁷⁴.

De plus, l'[Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier](#)⁷⁵ – (APSM) a pour mission d'accompagner les travailleurs et les employeurs du secteur minier dans leur prise en charge de la prévention en matière de santé et sécurité du travail en fournissant des services de formation, d'information, de recherche ainsi que de conseil et d'assistance technique.

Quelles sont les associations minières actives au Québec ?

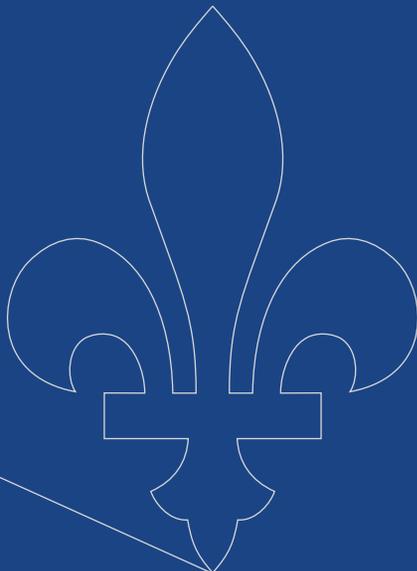
Trois associations minières sont actives au Québec : l'[Association de l'exploration minière du Québec \(AEMQ\)](#)⁷⁶, l'[Association minière du Québec \(AMQ\)](#)⁷⁷ et l'[Association des producteurs de tourbe horticole du Québec \(APTHQ\)](#)⁷⁸.

Quels sont les rôles et les responsabilités des principaux ministères et organismes qui interviennent auprès des sociétés étrangères désireuses d'investir dans un projet minier au Québec ?

- Le [ministère des Ressources naturelles et des Forêts](#)⁷⁹ : pour tout ce qui a trait à l'exploration et à l'exploitation minière, à la transformation des métaux, à la purification des minéraux industriels et à la valorisation des résidus miniers ainsi qu'à la restauration (permis, droits miniers, autorisations, baux de location, autorisations d'utilisation du territoire public, etc.).
- Le [ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs](#)⁸⁰ : pour tout ce qui a trait à l'environnement et aux répercussions sur le plan environnemental.
- Le [ministère des Finances](#)⁸¹ et le [ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie](#)⁸² : pour l'aide financière, les prises de participation et le soutien général aux entreprises.
- La [Société du Plan Nord](#)⁸³ : pour ce qui concerne le développement intégré et cohérent du territoire nordique québécois, dans une perspective de développement durable.
- L'[Institut national des mines](#)⁸⁴ : en matière de concertation, d'innovation et de formation pour l'industrie minière à l'extérieur du Québec.

- [Investissement Québec](#)¹⁰: la société d'État accompagne les promoteurs des projets à tous les stades de leur développement, de l'exploration à la transformation des ressources, en passant par l'exploitation. Elle offre des solutions financières variées et adaptées aux particularités d'un projet, qui peuvent prendre la forme de participations dans le capital-actions, de débetures ou de prêts. En outre, Investissement Québec administre le fonds Capital ressources naturelles et énergie, doté d'une enveloppe de 1,5 milliard de dollars.

D'autres ministères et organismes peuvent être mis en cause selon leurs champs de compétence (voir la section [Un partenaire de vos investissements](#) en page 18).



Quels sont les lois et les règlements qui s'appliquent le plus souvent à l'exploration et à l'exploitation minières ?

Le [Cadre normatif s'appliquant au domaine minier](#)¹⁹ réunit l'ensemble de l'information sur l'encadrement gouvernemental lié à l'activité minière. Voici une liste non exhaustive des lois et des règlements du Québec et du Canada qui s'y rattachent.

Lois et règlements du Québec
(liste non exhaustive):

- Loi sur les mines (M-13.1) et Règlement sur les mines (M-13.1, r. 2);
- Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière (M-11.5) et Règlement d'application de la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière (M-11.5, r. 1);
- Loi sur l'impôt minier (I-0.4);
- Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (A-18.1) et Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (A-18.1, r. 7);
- Loi sur les terres du domaine de l'État (T-8.1);
- Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2) et ses règlements;
- Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (C-6.2) et Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2);

- Loi sur la santé et la sécurité du travail (S-2.1) et Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (S-2.1, r. 14);
- Loi sur la conservation du patrimoine naturel (C-61.01);
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (C-61.1) et ses règlements;
- Loi sur les parcs (P-9);
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1);
- Loi sur les compétences municipales (C-47.1).

Ces lois et ces règlements peuvent être consultés sur le site Web de [Légis Québec](#)⁸⁵.

Lois et règlements du Canada
(liste non exhaustive):

- Loi sur l'évaluation d'impact (L.C. 2019, ch. 28, art. 1) et ses règlements, dont le Règlement sur les activités concrètes (DORS/2019-285);
- Loi sur les pêches (L.R.C. [1985], ch. F-14) et Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants (DORS/2002-222);
- Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (L.C. 1997, ch. 9) et divers règlements d'application.

Ces lois et ces règlements peuvent être consultés sur le site Web de la [législation fédérale](#)⁸⁶.

N. B. L'information présentée dans cette section est donnée à titre indicatif seulement; elle n'a aucune valeur légale.

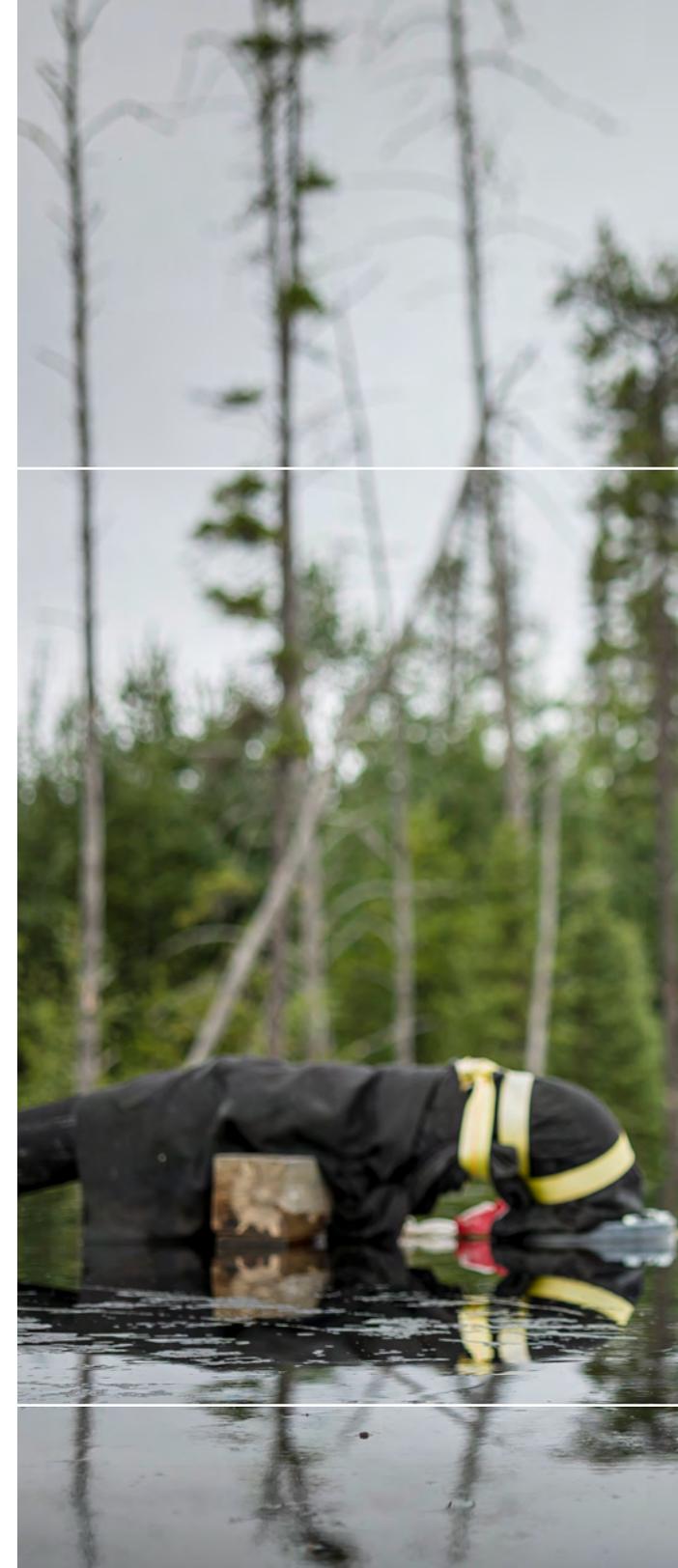
Pour nous joindre

Pour toute information additionnelle, vous pouvez contacter les bureaux internationaux [d'Investissement Québec⁸⁷](#) ou du [ministère des Relations internationales et de la Francophonie⁸⁸](#).

BUREAUX DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

Investissement Québec

EMPLACEMENT	N° DE TÉLÉPHONE	COURRIEL
MONTRÉAL (CANADA)	1 844 474 6367	info@invest-quebec.com
ATLANTA (ÉTATS-UNIS)	1 404 584-2995	
CHICAGO (ÉTATS-UNIS)	1 312 471-1126	
LOS ANGELES (ÉTATS-UNIS)	1 310 824-4173	
NEW YORK (ÉTATS-UNIS)	1 212 843-0950	
LONDRES (ROYAUME-UNI)	+44 20 7766 5900	
MUNICH (ALLEMAGNE)	+49 89 25 54 931 18	
PARIS (FRANCE)	+33 1 40 67 85 00	
BEIJING (CHINE)	+86 10 5139 4000	
TOKYO (JAPON)	+81 3 5733-4001	
SÉOUL (CORÉE DU SUD)	+82 2 732-5175	







Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

	EMPLACEMENT	N° DE TÉLÉPHONE	COURRIEL
1	Abidjan (Côte d'Ivoire)	+225 27 20 20 40 15	qc.abidjan@mri.gouv.qc.ca
2	Atlanta (États-Unis)	1 404 584-2995	qc.atlanta@mri.gouv.qc.ca
3	Barcelone (Espagne)	+34 93 476 42 58	qc.barcelone@mri.gouv.qc.ca
4	Beijing (Chine)	+86 10 51 39 40 00	qc.beijing@mri.gouv.qc.ca
5	Berlin (Allemagne)	+49 30 59 00 646 15	qc.munich@mri.gouv.qc.ca
6	Bogota (Colombie)	+57 601 657 9863	qc.bogota@mri.gouv.qc.ca
7	Boston (États-Unis)	1 617 482-1193	qc.boston@mri.gouv.qc.ca
8	Bruxelles (Belgique)	+32 0 2 512 0036	qc.bruxelles@mri.gouv.qc.ca
9	Chicago (États-Unis)	1 312 471-1126	qc.chicago@mri.gouv.qc.ca
10	Dakar (Sénégal)	+221 33 849 82 16	qc.dakar@mri.gouv.qc.ca
11	Hong Kong (Chine)	+852 37 19 46 50	qc.hongkong@mri.gouv.qc.ca
12	Houston (États-Unis)	1 346 547-8380	qc.houston@mri.gouv.qc.ca
13	Londres (Royaume-Uni)	+44 0 207 766 5900	qc.londres@mri.gouv.qc.ca
14	Los Angeles (États-Unis)	1 310 824-4173	qc.losangeles@mri.gouv.qc.ca
15	Mexico (Mexique)	+52 55 1100-4330	qc.mexico@mri.gouv.qc.ca
16	Miami (États-Unis)	Non disponible	qc.miami@mri.gouv.qc.ca
17	Milan (Italie)	Non disponible	qc.milan@mri.gouv.qc.ca
18	Mumbai (Inde)	+91 22 6749 4484	quebecinindia@international.gc.ca
19	Munich (Allemagne)	+49 89 25 54 931 18	qc.munich@mri.gouv.qc.ca
20	New York (États-Unis)	1 212 843-0950	qc.newyork@mri.gouv.qc.ca
21	Paris (France)	+33 01 40 67 85 00	qc.paris@mri.gouv.qc.ca
22	Philadelphie (États-Unis)	1 212 843-0950	qc.philadelphie@mri.gouv.qc.ca
23	Qingdao (Chine)	8 653 266 950 965	qc.qingdao@mri.gouv.qc.ca
24	Rabat (Maroc)	+212 5 37 77 70 66	qc.rabat@mri.gouv.qc.ca
25	Rome (Italie)	+39 06 4203 4501	qc.rome@mri.gouv.qc.ca
26	São Paulo (Brésil)	+55 11 5509 4321	qc.saopaulo@international.gc.ca
27	Séoul (Corée du Sud)	82 237 037 700	qc.seoul@mri.gouv.qc.ca
28	Shanghai (Chine)	+86 021 3279 2800	qc.shanghai@mri.gouv.qc.ca
29	Shenzhen (Chine)	8 675 582 809 584	qc.shenzhen@mri.gouv.qc.ca
30	Silicon Valley (États-Unis)	1 310 824-4173	qc.siliconvalley@mri.gouv.qc.ca
31	Singapour (Singapour)	+65 3138 5551	Non disponible
32	Tel-Aviv (Israël)	Non disponible	Non disponible
33	Tokyo (Japon)	+81 03 57 33 40 01	qc.tokyo@mri.gouv.qc.ca
34	Washington (États-Unis)	1 202 659-8990	qc.washington@mri.gouv.qc.ca

Autres ministères – bureaux à Québec

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

1 866 248-6936
 services.mines@mrrnf.gouv.qc.ca
 www.mrrnf.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

1 800 561-1616
 info@environnement.gouv.qc.ca
 www.environnement.gouv.qc.ca

NOTES

- 1 En ligne : [resourcingtomorrow.com/awards]
- 2 En ligne : [sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/I1102_indexAccueil?l=f].
- 3 En ligne : [gq.mines.gouv.qc.ca/bulletins-geologiques].
- 4 En ligne : [GcMinesEnergie.gouv.qc.ca].
- 5 En ligne : [quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-quebecois-valorisation-mineraux-critiques-strategiques].
- 6 En ligne : [mrnf.gouv.qc.ca/mines/programmes/soutien-exploration-mineraux-critiques-strategiques].
- 7 En ligne : [mrnf.gouv.qc.ca/mines/programmes/soutien-dedie-procedes-mineralurgiques-transformation-mcs].
- 8 En ligne : [economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/strategies/strategie-quebecoise-de-developpement-de-la-filiere-batterie].
- 9 En ligne : [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf?1653502403].
- 10 En ligne : [investquebec.com].
- 11 En ligne : [economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/fonds-capital-ressources-naturelles-et-energie/].
- 12 En ligne : [investquebec.com/quebec/fr/international.html].
- 13 En ligne : [soquem.qc.ca].
- 14 En ligne : [quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes/societe-plan-nord].
- 15 En ligne : [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/spn/Publications/Plans_action/Plan_d_action_nordique_2023-2028_.pdf].
- 16 En ligne : [sdbj.gouv.qc.ca].
- 17 En ligne : [sdbj.gouv.qc.ca/fr/offre-de-financement/secteur-minier].
- 18 En ligne : [mrnf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/cadre-normatif-domaine-minier.pdf].
- 19 En ligne : [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/M-13.1].
- 20 En ligne : [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/i-0.4].
- 21 En ligne : [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/M-11.5].
- 22 En ligne : [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/Q-2].
- 23 Les conditions à respecter pour demander l'octroi d'un droit minier et en être titulaire sont celles qui seront prévues par règlement. L'article 18.1 de la Loi sur les mines entrera en vigueur à la suite de cette modification réglementaire.
- 24 En ligne : [legisquebec.gouv.qc.ca].
- 25 En ligne : [quebec.ca/gouv/politiques-orientations/acceptabilite-sociale].
- 26 En ligne : [mrnf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PO-consultation-mines_MERN.pdf].
- 27 En ligne : [mrnf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/GM_restoration_sites_miniers_MERN.pdf].
- 28 Le plan devra être conforme aux normes qui seront prévues par règlement. Dans l'attente de cette modification réglementaire, les normes à respecter sont celles prévues dans ce guide.
- 29 En ligne : [mrnf.gouv.qc.ca/mines/publications/donnees-activite-miniere].
- 30 Le règlement d'application de la Loi (chapitre M-11.5, r. 1) contient la liste de ces autorités. Au moment d'écrire ces lignes, il s'agit essentiellement du Canada et de la vaste majorité des pays européens.
- 31 En ligne : [environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm].
- 32 En ligne : [revenuquebec.ca/fr/entreprises/mesures-particulieres/impot-minier/demander-des-credits-de-droits-relatifs-a-impot-minier/credit-de-droits-remboursable-pour-perte].
- 33 En ligne : [revenuquebec.ca/fr/entreprises/mesures-particulieres/impot-minier/calculer-impot-minier-sur-le-profit-annuel/calcul-du-profit-annuel-de-l'exploitant/allocation-pour-consultations-aupres-des-communautés].
- 34 En ligne : [revenuquebec.ca/fr/entreprises/mesures-particulieres/impot-minier/calculer-impot-minier-sur-le-profit-annuel/calcul-du-profit-annuel-de-l'exploitant/allocation-pour-etudes-environnementales].
- 35 En ligne : [investquebec.com/documents/qc/publications/Brochure_FiscaliteQuebec_2023.pdf].
- 36 En ligne : [revenuquebec.ca/fr/entreprises/mesures-particulieres/impot-minier/calculer-impot-minier-sur-le-profit-annuel/calcul-du-profit-annuel-de-l'exploitant/allocation-pour-exploration].
- 37 En ligne : [revenuquebec.ca/fr/entreprises/mesures-particulieres/impot-minier/calculer-impot-minier-sur-le-profit-annuel/calcul-du-benefice-annuel-provenant-dune-mine/allocation-additionnelle-pour-une-mine-situee-dans-le-nord-quebecois].
- 38 En ligne : [revenuquebec.ca/fr/entreprises/mesures-particulieres/impot-minier/calculer-impot-minier-sur-le-profit-annuel/calcul-du-benefice-annuel-provenant-dune-mine/allocation-pour-traitement].
- 39 En ligne : [finances.gouv.qc.ca/ministere/soutien_secteur_financier_entreprises/nouveau_conge_fiscal].
- 40 En ligne : [finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/maj_documents/AUTFR_lepointNov2023.pdf].
- 41 En ligne : [revenuquebec.ca/fr/entreprises/impots/impot-des-societes/credits-dimpot-des-societes/credits-auxquels-une-societe-peut-avoir-droit/credit-dimpot-relatif-aux-ressources].
- 42 En ligne : [gestim.mines.gouv.qc.ca].
- 43 En ligne : [quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/bureau-de-coordination-des-droits].
- 44 En ligne : [mrnf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/RTB_SecteurMinier_2012-2019.pdf].
- 45 Source : [explorelesmines.com/wp-content/uploads/2022/07/Diagnostic_sectoriel_VF_INTERACTIVE_PDF_revise.pdf].
- 46 En ligne : [inmq.gouv.qc.ca].
- 47 En ligne : [mrnf.gouv.qc.ca/mines/programmes].
- 48 En ligne : [mrnf.gouv.qc.ca/mines/programmes/recherche-en-partenariat-developpement-durable-secteur-minier].
- 49 En ligne : [mrnf.gouv.qc.ca/mines/programmes/programme-dappui-a-recherche-a-linnovation-domaine-minier].
- 50 En ligne : [consorem.ca].
- 51 En ligne : [corem.qc.ca].
- 52 En ligne : [legroupemisa.com].
- 53 En ligne : [mrnf.gouv.qc.ca/mines/programmes].
- 54 En ligne : [hydroquebec.com/affaires].
- 55 En ligne : [hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/comparaison-prix-electricite.pdf].
- 56 En ligne : [hydroquebec.com/innovation/fr/evolution-technologique/force-innovation].
- 57 En ligne : [quebec.ca/hydrogene].
- 58 En ligne : [quebec.ca/gouv/ministere/energie-ressources-naturelles/publications#c13876].
- 59 En ligne : [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/documents-ministeriels/AS-influence-MERN.pdf?1575470117].
- 60 En ligne : [quebec.ca/gouv/politiques-orientations/acceptabilite-sociale].
- 61 En ligne : [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publications-adm/saa/administratives/orientations/fr/2015-02-document-intention-promoteurs.pdf?1605704762].
- 62 En ligne : [mrnf.gouv.qc.ca/mines/politique-consultation-autochtones].
- 63 En ligne : [mrnf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/guide_consultation_publique.pdf].
- 64 En ligne : [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/acceptabilite-sociale/GU_bonnes-pratiques-acceptabilite-sociale_complet_MERN.pdf].
- 65 En ligne : [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/documents-ministeriels/AS-offre-service-MERN.pdf?1566833500].
- 66 En ligne : [quebec.ca/habitation-territoire/amenagement-developpement-territoires/amenagement-territoire/orientations-gouvernementales].
- 67 En ligne : [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/ressources-naturelles/Documents/FR_developpement-harmonieux_2024-2025.pdf].

- 68 En ligne: [environnement.gouv.qc.ca/evaluations/participation-public/index.htm].
- 69 En ligne: [lagrandealliance.quebec].
- 70 En ligne: [siggeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/l1102_indexAccueil?!=f].
- 71 En ligne: [mrnf.gouv.qc.ca/mines/titres-miniers/exploration]
- 72 En ligne: [bdp.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/201142E]
- 73 En ligne: [canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers.html].
- 74 En ligne: [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-21,%20r.%2014].
- 75 En ligne: [aspmine.qc.ca].
- 76 En ligne: [aemq.org].
- 77 En ligne: [amq-inc.com].
- 78 En ligne: [tourbehorticole.com].
- 79 En ligne: [mrnf.gouv.qc.ca].
- 80 En ligne: [environnement.gouv.qc.ca].
- 81 En ligne: [finances.gouv.qc.ca].
- 82 En ligne: [economie.gouv.qc.ca].
- 83 En ligne: [quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes/societe-plan-nord].
- 84 En ligne: [inmq.gouv.qc.ca].
- 85 En ligne: [legisquebec.gouv.qc.ca].
- 86 En ligne: [laws-lois.justice.gc.ca].
- 87 En ligne: [investquebec.com/international/fr/nous-joindre/nos-bureaux-dans-le-monde.html].
- 88 En ligne: [mrif.gouv.qc.ca/fr/ministere/representation-etranger].

